



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



## Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur





Ressources forestières



Gestion forestière

Valorisation du bois



Biodiversité et protection de la forêt



Accueil du public en forêt

Économie du bois



Risques en forêt



Politiques territoriales

## ↳ L'Observatoire Les Données & chiffres-clés

### Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne concourt à améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire est au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

### Un cadre partenarial et technique

Inscrit dans un cadre conventionnel à caractère opérationnel, l'Observatoire est un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

- > La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers
- > Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin de mutualiser des données forestières
- > Le **site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org)**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

### Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Éditée dans le cadre de l'Observatoire, cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale. Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires. Les traitements et extractions sont réalisés avec toutes les précautions nécessaires. Ainsi, la fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des données d'origine. L'ensemble des partenaires est appelé régulièrement à réagir sur les évolutions souhaitées afin d'orienter le contenu de la publication.

Accessibles à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org). Ils sont complétés par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique à l'échelle des territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données par les collectivités.

ZOOM sur...



### Des chiffres-clés dans les départements

L'Observatoire a réalisé, à la demande des partenaires départementaux, des fiches synthétisant les problématiques forestières à l'échelle des départements.

Les résultats de ce travail sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org).

## Le site www.ofme.org

### Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 800 000 connexions annuelles et près de 800 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale et dispose d'une audience nationale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

### Espaces thématiques / sites partenaires

Le site de l'Observatoire accueille 4 espaces thématiques sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **Mission régionale bois énergie** : [www.ofme.org/bois-energie](http://www.ofme.org/bois-energie)
  - **Espace débroussaillage** : [www.ofme.org/debroussaillage](http://www.ofme.org/debroussaillage)
  - **Territoires forestiers** : [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)
  - **Cartothèque interactive** : [www.ofme.org/cartotheque](http://www.ofme.org/cartotheque)
- et 3 sites partenaires
- **Communes forestières** : [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)
  - **Certification forestière PEFC** : [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)
  - **Forêt modèle de Provence** : [www.ofme.org/foretmodele-provence](http://www.ofme.org/foretmodele-provence)

### La Cartothèque interactive [www.ofme.org/cartotheque](http://www.ofme.org/cartotheque)

Mise en place en 2012 dans le cadre de l'Observatoire, la cartothèque interactive a pour but de contribuer à la diffusion de l'information forestière. Elle permet de représenter, à différentes échelles (communes, territoires, départements, région) et sous différentes formes (cartes, graphiques, tableaux), les données de la filière forêt-bois.

Cet outil propose une centaine d'indicateurs pour caractériser la forêt et ses activités en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en permettant à l'utilisateur de personnaliser ses analyses au sein des espaces thématiques.

Elle est directement accessible à partir du site internet de l'Observatoire.

ÉCRIRE @ ...



Concernant l'Observatoire et les informations forestières disponibles sur le site internet :  
[isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)  
Concernant la mise à disposition des analyses de données et la cartographie :  
[annelise.victoire@communesforestieres.org](mailto:annelise.victoire@communesforestieres.org)

## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| ↳ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés .....           | 3 |
| ↳ Le site <a href="http://www.ofme.org">www.ofme.org</a> ..... | 4 |

### Partie 1 : les indispensables

|   |       |
|---|-------|
| <b>1.1 Ressources forestières</b> - La forêt, un espace prépondérant .....                      | 8-9   |
| <b>1.2 Gestion forestière</b> - Une forêt gérée par différents propriétaires .....              | 10-11 |
| <b>1.3 Politiques territoriales</b> - Les outils des politiques forestières territoriales ..... | 12-13 |
| <b>1.4 Valorisation du bois</b> - Les différents débouchés régionaux .....                      | 14-15 |
| <b>1.5 Économie du bois</b> - Les entreprises de la filière forêt-bois .....                    | 16-17 |
| <b>1.6 Accueil du public en forêt</b> - La forêt soumise à l'influence des aires urbaines ..... | 18-19 |
| <b>1.7 Biodiversité et protection de la forêt</b> - La forêt, un espace protégé .....           | 20-21 |
| <b>1.8 Risques en forêt</b> - Une forêt soumise au risque incendie.....                         | 22-23 |

### Partie 2 : les thématiques

|   |       |
|---|-------|
| <b>2.1 Ressources forestières</b> - La forêt, un espace productif .....                       | 26-27 |
| <b>2.2 Gestion forestière</b> - La gestion durable des forêts .....                           | 28-29 |
| <b>2.3 Politiques territoriales</b> - Le plan climat-air-énergie territorial .....            | 30-31 |
| <b>2.4 Valorisation du bois</b> - Le bois dans les échanges commerciaux .....                 | 32-33 |
| <b>2.5 Économie du bois</b> - La valorisation du bois alpin dans la construction .....        | 34-35 |
| <b>2.6 Accueil du public en forêt</b> - L'équilibre sylvo-cynégétique .....                   | 36-37 |
| <b>2.7 Biodiversité et protection de la forêt</b> - La biodiversité au sein de la forêt ..... | 38-39 |
| <b>2.8 Risques en forêt</b> - Les risques phytosanitaires .....                               | 40-41 |

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| ↳ Retour d'utilisateur .....   | 42    |
| ↳ Retour de contributeur ..... | 43    |
| ↳ Lexique .....                | 44-45 |
| ↳ Notifications .....          | 46    |

# LES INDISPENSABLES



# 1.1 Ressources forestières

51% du territoire régional sont boisés

1.591 million d'hectares de forêt

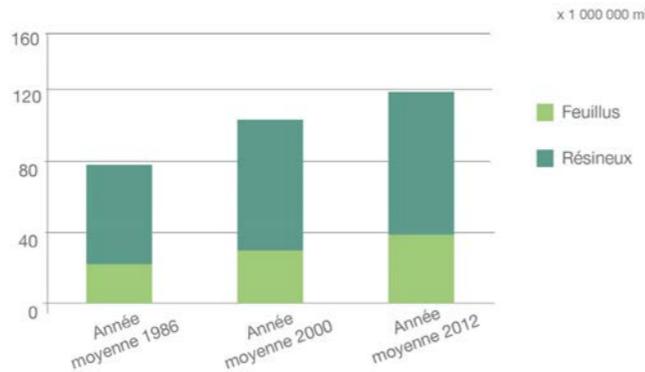
## La forêt, un espace prépondérant

En Provence-Alpes-Côte d'Azur la forêt couvre 1 591 000 hectares. Avec 51% de son territoire couverts par des espaces forestiers, cette région occupe la deuxième place des régions françaises les plus boisées, derrière la Corse (60%). Le Var est le département le plus boisé de la région avec un taux de boisement de 64%, suivi des Alpes-Maritimes (58%) et des Alpes de Haute-Provence (58%).

Les campagnes d'inventaire de l'IGN montrent une augmentation de la surface forestière entre 1986 et 2012 d'environ 30%. Cette dynamique est plus importante dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. De plus, le volume de bois sur pied a également progressé de 50% sur la région, avec une plus grande augmentation du volume de bois sur pied des feuillus (+100% entre 1986 et 2012).

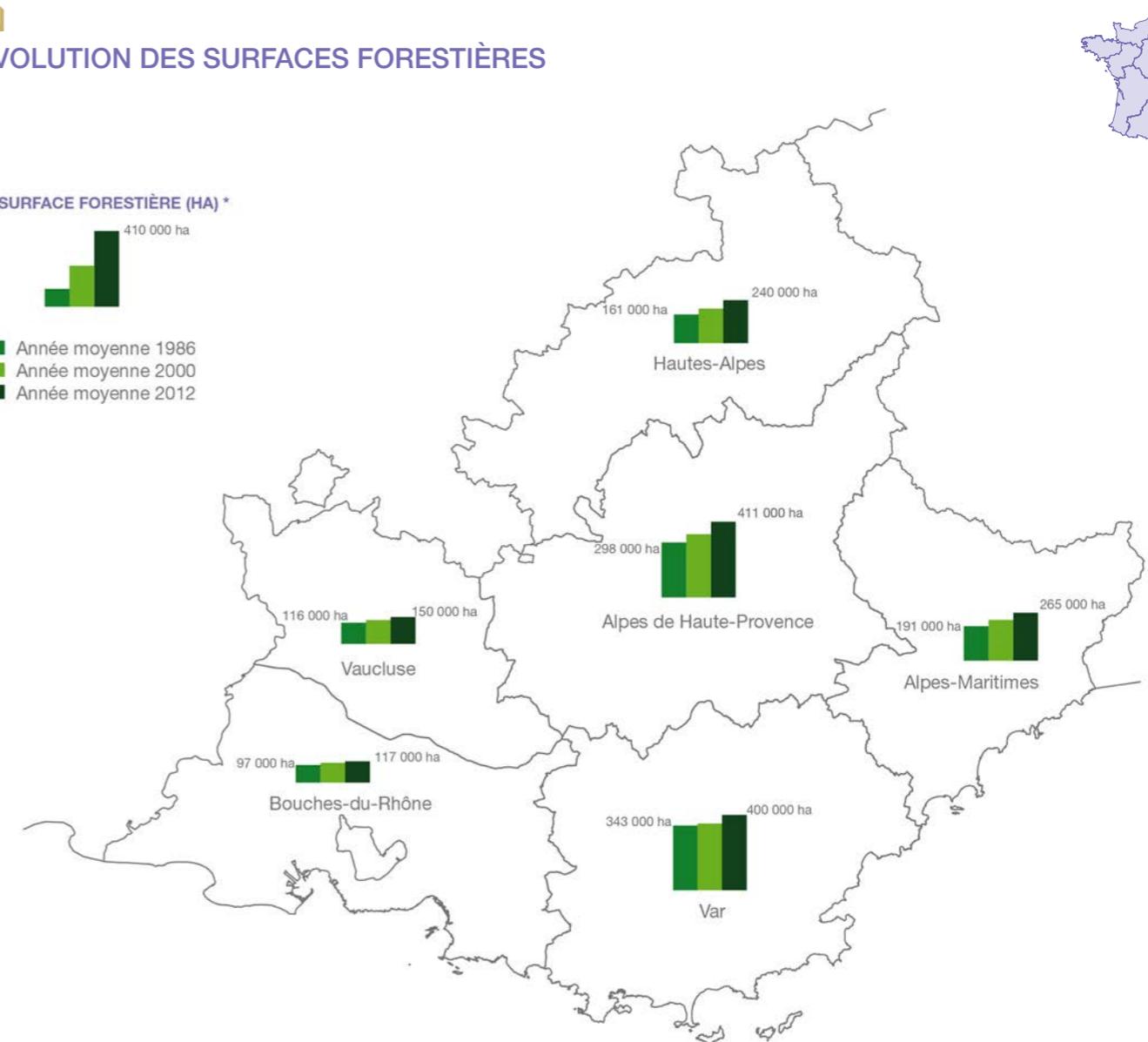
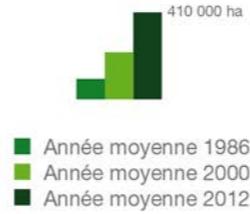
La production biologique régionale s'élève à 3 millions de m<sup>3</sup> par an. Les pins méditerranéens et le chêne pubescent sont les deux essences ayant l'accroissement naturel le plus important avec respectivement 400 000 et 500 000 m<sup>3</sup>/an.

## ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS SUR PIED EN FORET DE PRODUCTION



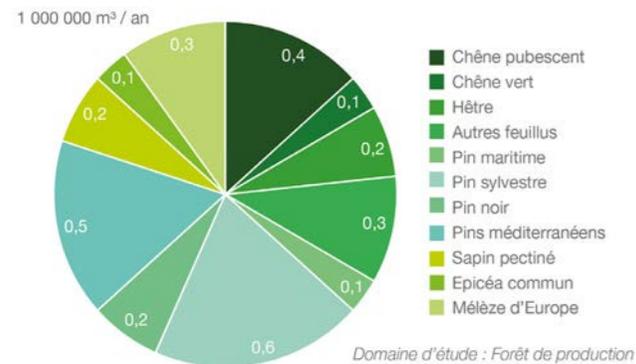
## ÉVOLUTION DES SURFACES FORESTIÈRES

SURFACE FORESTIÈRE (HA) \*



\* Domaine d'étude : toute la forêt (forêt de production hors peupleraie + bosquets + autre forêt)

## PRODUCTION BIOLOGIQUE PAR ESSENCE EN FORÊT DE PRODUCTION



## 1.2 Gestion forestière

95%  
des forêts  
publiques  
disposent d'un  
aménagement

66%  
des forêts  
appartiennent  
à des  
propriétaires  
privés

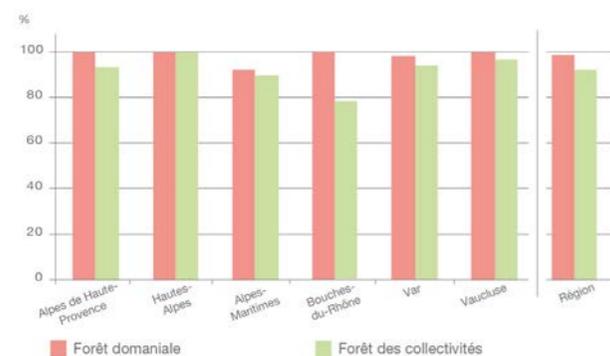
### Une forêt gérée par différents propriétaires

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 66% des propriétaires de forêt sont privés. La gestion des forêts privées est encadrée par des documents qui rassemblent diagnostic de la propriété, objectifs du propriétaire et interventions prévues sur 10 à 20 ans. Les Plans Simples de Gestion (PSG) sont obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant.

Depuis 2012, cette obligation a été élargie aux propriétés dont la somme des tenants supérieurs à 4 ha fait plus de 25 ha. Les propriétés de surface inférieure peuvent se doter volontairement d'un PSG si elles dépassent 10 ha, adhérer à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou encore signer un Règlement Type de Gestion via une coopérative. Au total, 144 500 ha de forêts sont dotés d'un PSG et 3 385 ha d'un des 375 CBPS.

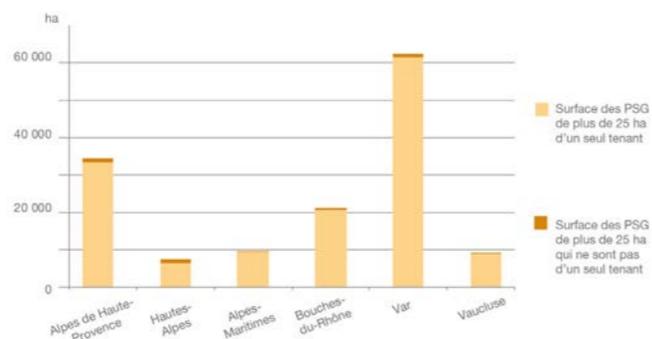
Sur les 34% de forêts publiques, 11% sont détenus par l'Etat et 23% par les collectivités et établissements publics (les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilées à la forêt privée). Ces propriétaires publics s'appuient sur l'Office national des forêts (ONF) pour la réalisation des documents d'aménagement qui planifient les actions de gestion en forêt publique dans le cadre du régime forestier. Les forêts domaniales sont dotées à 99% d'un aménagement (soit 259 582 ha), contre 92% (soit 439 000 ha) des forêts des collectivités relevant du régime forestier.

### PROPORTION DE FORÊTS PUBLIQUES AMÉNAGÉES



Source : ONF 2016

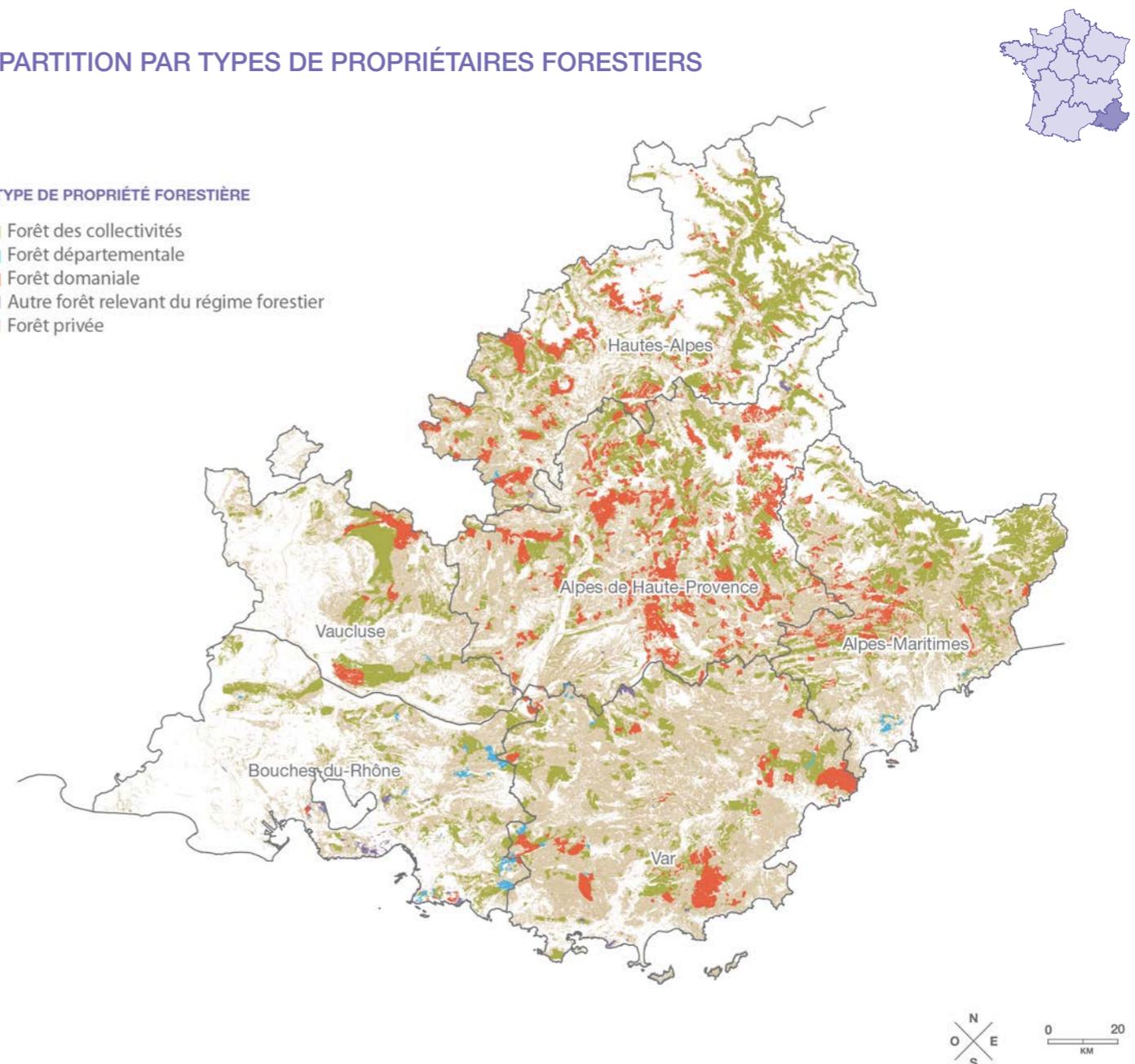
### RÉALISATION DES PLANS SIMPLES DE GESTION



Source : CNPF PACA 2016

### RÉPARTITION PAR TYPES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- TYPE DE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
- Forêt des collectivités
  - Forêt départementale
  - Forêt domaniale
  - Autre forêt relevant du régime forestier
  - Forêt privée



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN CartoCycle V (BD Forêt v2), ONF 2016

# 1.3 Politiques territoriales

## Les outils des politiques forestières territoriales

Issu de la Loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, l'outil Charte forestière de territoire permet aux collectivités locales de définir leur politique forestière. Etablie sur un territoire cohérent en termes de bassin de vie ou d'unité paysagère forte, la Charte forestière participe à l'économie et à l'aménagement du territoire. Elle intègre la multifonctionnalité des forêts dans un objectif de développement durable, et engage un partenariat entre tous les élus et acteurs concernés sur le territoire.

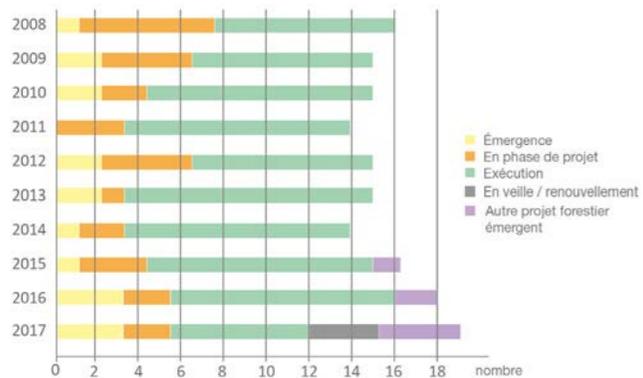
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19 territoires sont engagés dans une stratégie locale de développement forestier (Charte forestière ou autre projet territorial forestier), dont un nouveau projet forestier en Pays de Fayence (83). La majorité des CFT est actuellement en révision ou émergence, consécutivement à la réforme territoriale instaurée par la Loi NOTRe.

D'autres outils d'analyse permettent d'affiner les besoins des territoires en faveur de la valorisation des forêts, tels que les Plans de développement de massif (PDM), Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) et les Schémas de desserte, qui couvrent 64% de la forêt régionale et concernent 543 communes.

19 projets forestiers dont 15 chartes forestières de territoire

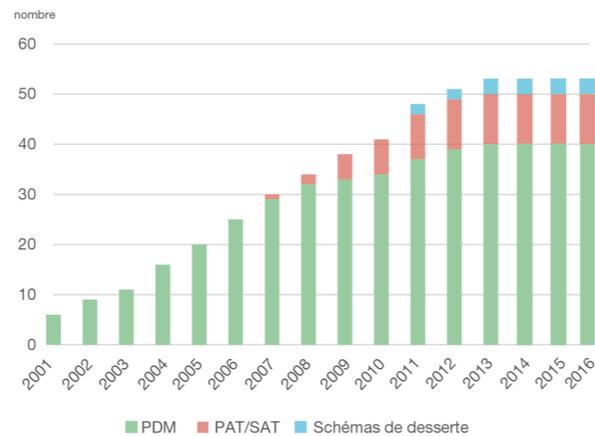
53 PAT/SAT, PDM et schémas de desserte

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE



Source : Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2017

### DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSE



Sources : DRAAF PACA 2016 - CNPF PACA 2016 - Communes forestières PACA 2016

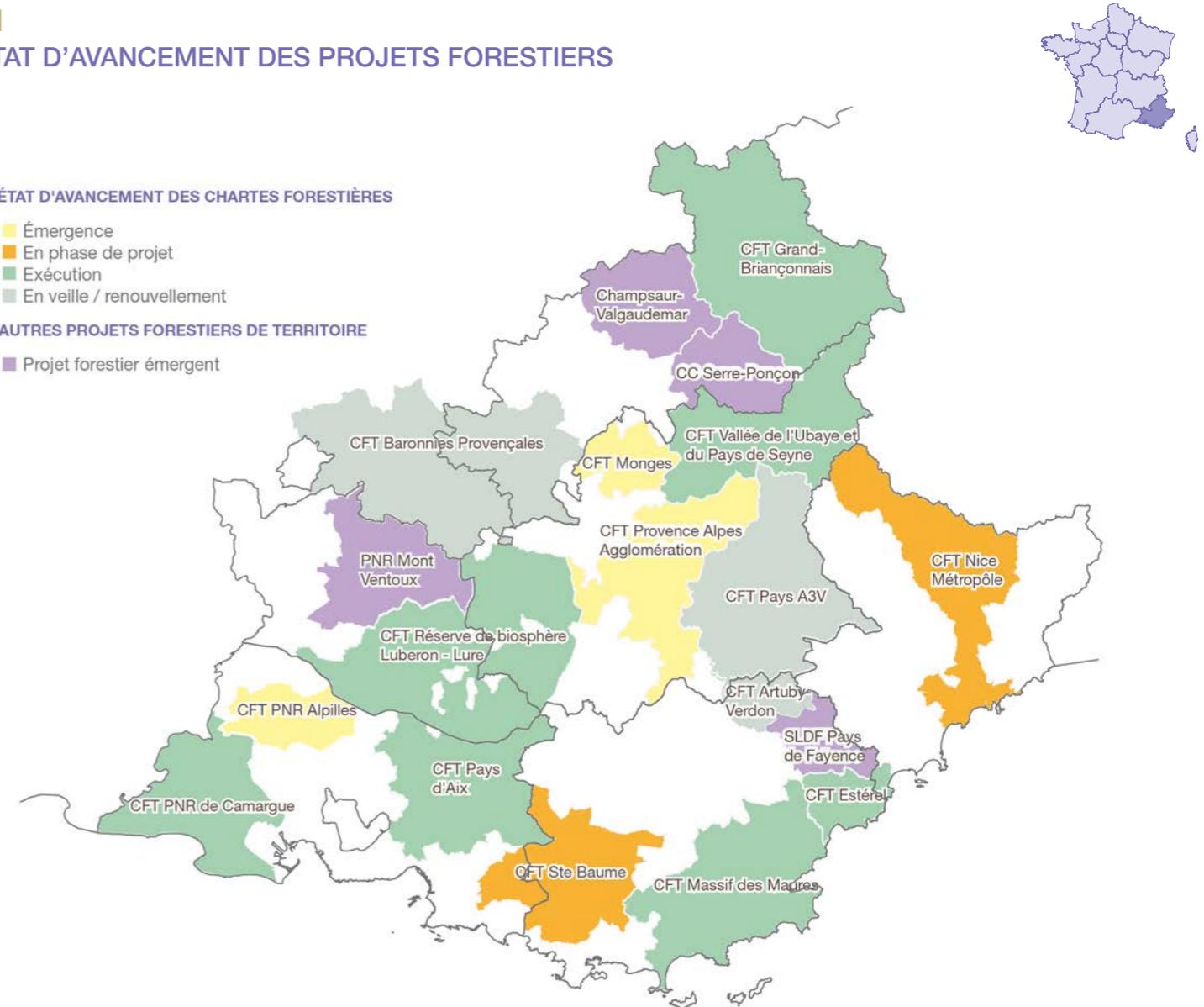
## ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS FORESTIERS

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES

- Émergence
- En phase de projet
- Exécution
- En veille / renouvellement

### AUTRES PROJETS FORESTIERS DE TERRITOIRE

- Projet forestier émergent



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 Communes forestières 01-2017

# 1.4 Valorisation du bois

305  
chaufferies  
automatiques  
au bois  
énergie

36 500  
m<sup>3</sup> de sciage

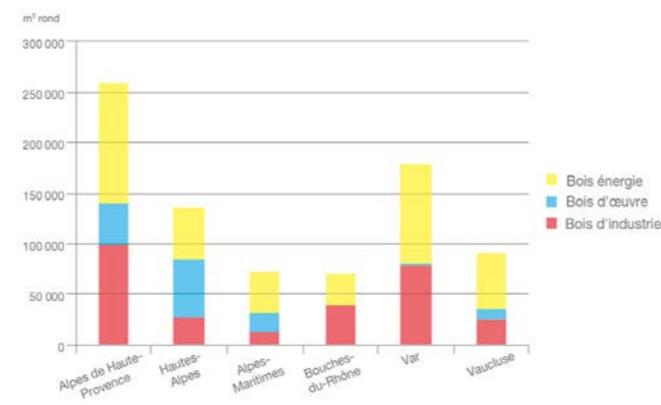
## Les différents débouchés régionaux

En 2016, le volume de bois récolté dans la région est d'environ 825 330 m<sup>3</sup>. Il se répartit en trois principaux débouchés : 48% dans l'énergie, 34% dans l'industrie et 18% dans la construction.

Les scieries de la région ont produit 36 500 m<sup>3</sup> de sciage, dont 35 590 m<sup>3</sup> de conifères. Parmi le volume scié, 10 180 m<sup>3</sup> de bois sont certifiées PEFC. Le volume de sciage est le plus important dans les Hautes-Alpes (37% du volume de sciage régional) et les Alpes-Maritimes (36%). En comparaison avec l'année 2015, le volume de sciage a augmenté de 5%. En outre, près de 24 400 tonnes de produits connexes ont été produites.

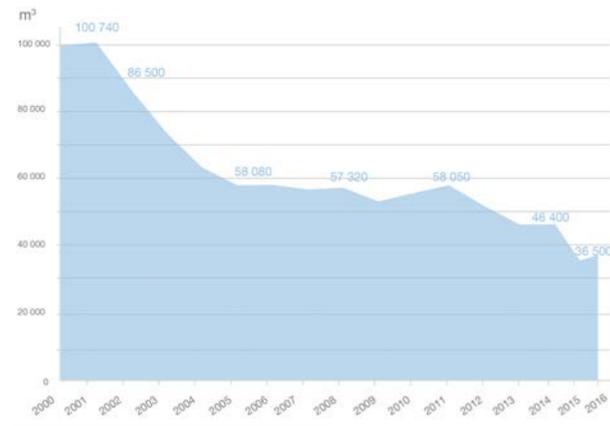
Le bois énergie regroupe deux catégories de produits, issus des forêts régionales : les bois feuillus, provenant principalement des taillis de chêne et utilisés sous forme de bûches pour le chauffage domestique, et les bois résineux permettant la production de plaquettes forestières, complétés par les sous-produits du sciage, et valorisés dans les chaufferies des collectivités et les centrales électriques. Dans la région, 305 chaufferies et 26 plateformes de production de plaquettes sont en fonctionnement. Les chaufferies consomment 96 000 tonnes de plaquettes\* (forestières et de scieries) et 13 520 tonnes d'autres combustibles (DIB, déchets d'élagage et sciures), pour une puissance totale cumulée de 120 000 KW. En 2016, la récolte en bois industrie a baissé de 17% par rapport à l'année précédente : elle est de 279 375 m<sup>3</sup>, dont 68 600 m<sup>3</sup> de trituration de conifères.

## VOLUMES DE BOIS EXPLOITÉS



Sources : DRAAF PACA - EAB 2016

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SCIAGE



Sources : DRAAF PACA - EAB 2000-2016

## STRUCTURATION DE L'APPROVISIONNEMENT RÉGIONAL EN BOIS ÉNERGIE

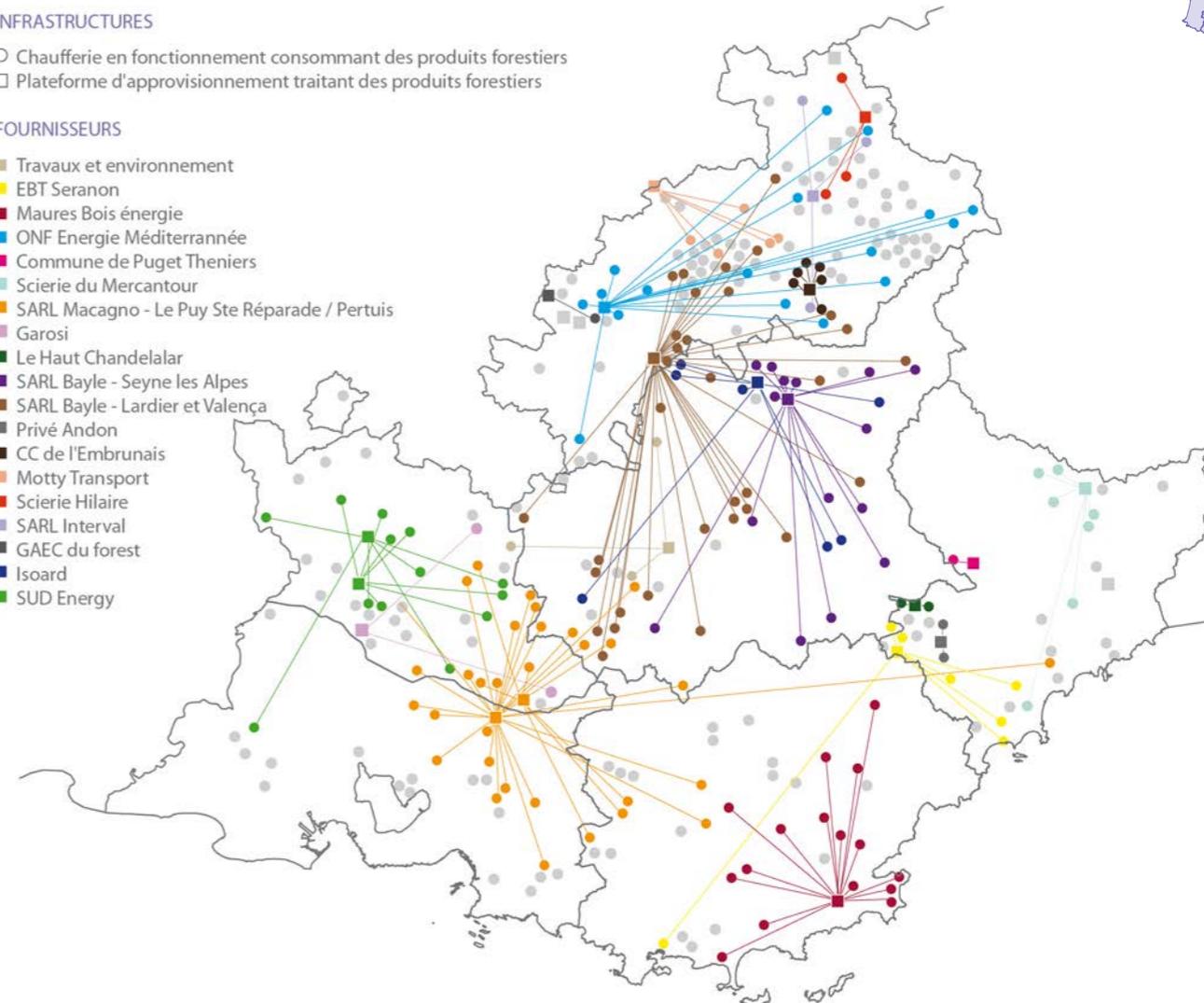


### INFRASTRUCTURES

- Chaufferie en fonctionnement consommant des produits forestiers
- Plateforme d'approvisionnement traitant des produits forestiers

### FOURNISSEURS

- Travaux et environnement
- EBT Seranon
- Maures Bois énergie
- ONF Energie Méditerranée
- Commune de Puget Theniers
- Scierie du Mercantour
- SARL Macagno - Le Puy Ste Réparate / Pertuis
- Garosi
- Le Haut Chandelalar
- SARL Bayle - Seyne les Alpes
- SARL Bayle - Lardier et Valença
- Privé Andon
- CC de l'Embrunais
- Motty Transport
- Scierie Hilaire
- SARL Interval
- GAEC du forest
- Isoard
- SUD Energy



- Chaufferie dont la plateforme de livraison n'a pas été communiquée
- Plateforme dont la liste des chaufferies livrées n'a pas été communiquée



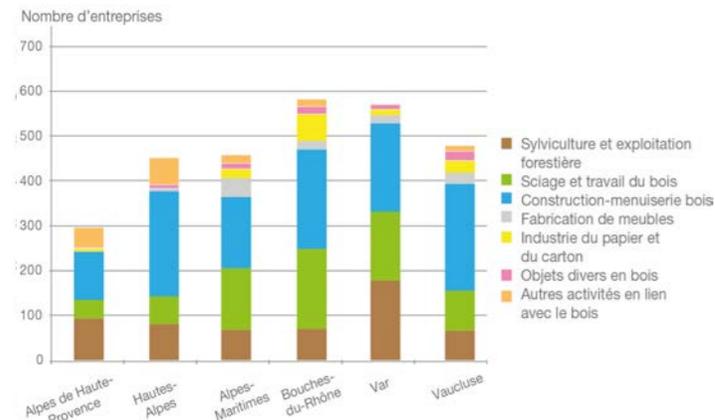
Sources: BD Carto® - IGN, PFAR PACA n°8410, Communes forestières PACA, Mission Régionale Bois Energie 01/2017

# 1.5 Économie du bois

↳  
**2 800**  
établissements  
au coeur de la  
filière forêt-bois

↳  
**165**  
millions d'€  
de valeur  
ajoutée pour  
le secteur de  
construction  
en bois

↳  
**RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE RÉGIONALE**



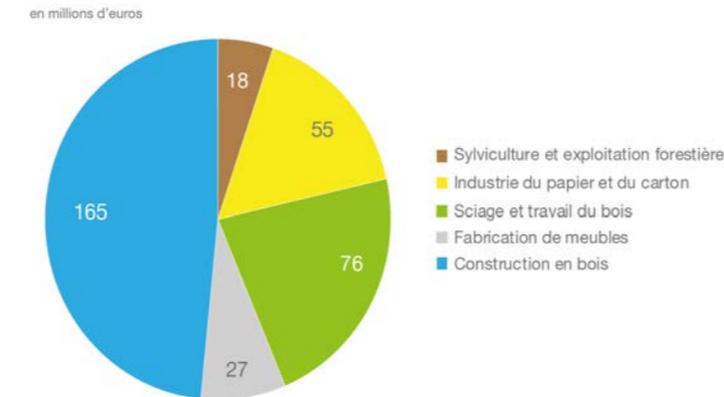
Sources : © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

## Les entreprises de la filière forêt-bois

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 800 établissements constituent le coeur de la filière forêt-bois. S'y ajoutent 6 200 établissements dont l'activité est partiellement liée à la filière. Ces 2 800 établissements de coeur de filière emploient 8 280 salariés, soit 0,5% du total des salariés de la région. La part de salariés de la filière est plus importante dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, avec respectivement 1,8% et 1,4% du total des salariés. La part la plus élevée avec 2,2% se situe dans la zone d'emploi de Briançon. Le secteur de la construction menuiserie-bois représente 19 emplois pour 10 000, dont 1% dans les Hautes-Alpes et jusqu'à 1,7% dans la zone d'emploi de Briançon.

Dans la région, la valeur ajoutée créée par les entreprises représente 30% du chiffre d'affaire et s'élève à un total de 359 millions d'euros, soit en moyenne 60 000 euros par emploi. Le secteur de la construction menuiserie-bois produit la plus forte valeur ajoutée avec 165 millions d'euros, suivi par celui du sciage (76 millions d'euros) et de l'industrie du papier et du carton (55 millions d'euros).

↳  
**VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES RÉGIONALES DE LA FILIÈRE**



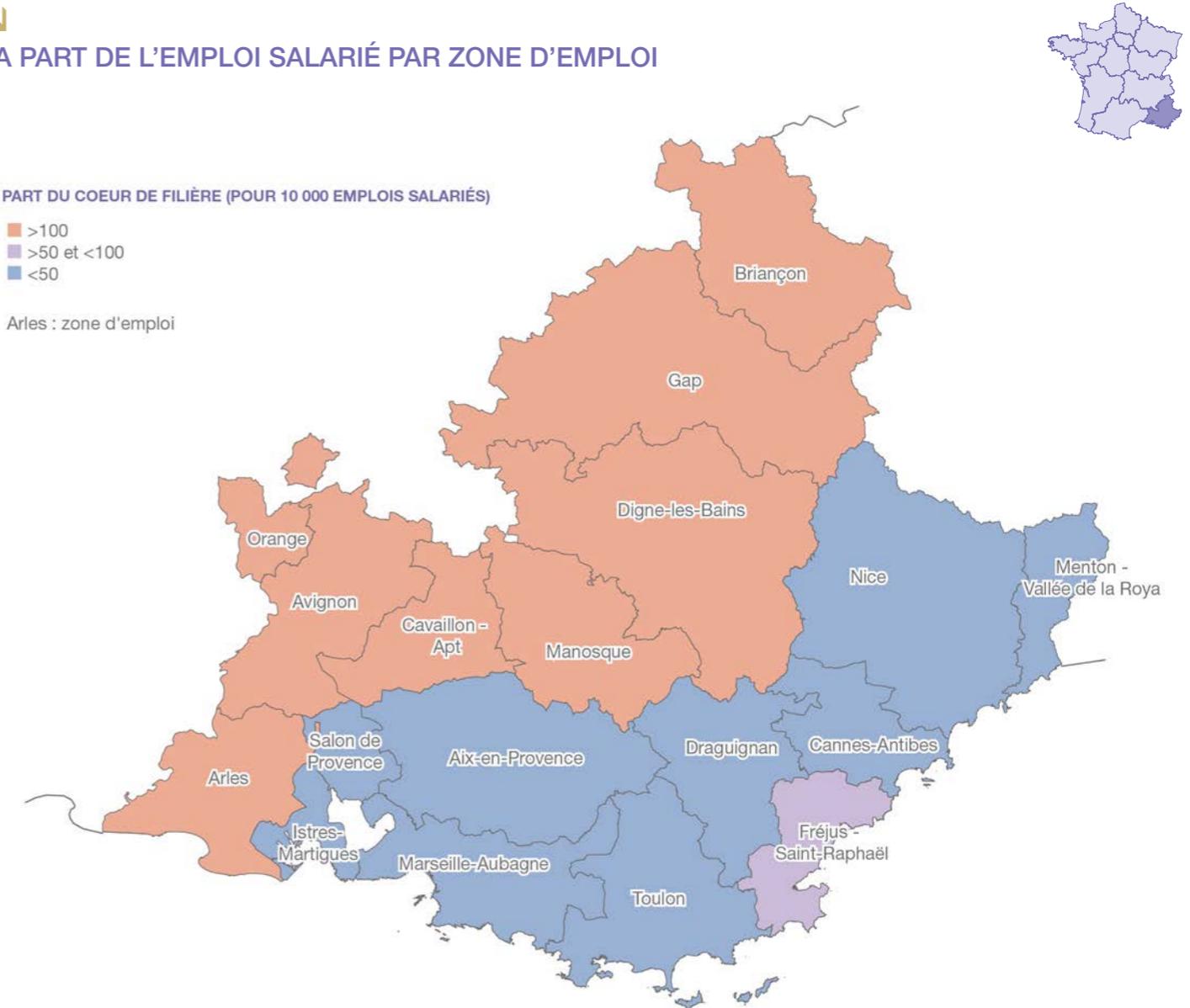
Sources : © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

↳  
**LA PART DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR ZONE D'EMPLOI**

PART DU COEUR DE FILIÈRE (POUR 10 000 EMPLOIS SALARIÉS)

- >100
- >50 et <100
- <50

Arles : zone d'emploi



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

# 1.6 Accueil du public en forêt

## La forêt soumise à l'influence des aires urbaines

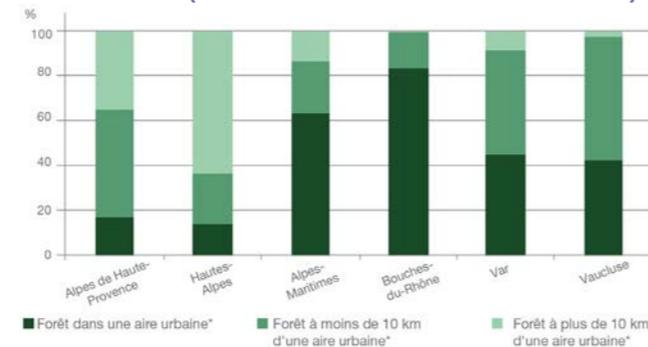
En 2016, la région compte plus de 5 millions d'habitants, pour 1 591 000 ha de forêt, soit 0,32 ha de forêt par habitant. La situation diffère selon les départements, notamment dans les départements alpins avec 2,5 ha dans les Alpes de Haute-Provence et 1,7 ha dans les Hautes-Alpes.

Les zones urbaines exercent une pression sur la forêt, laquelle en parallèle a un fort rôle social. Elle est considérée à la fois comme un espace récréatif (loisir, tourisme, sport) et comme un paysage à protéger. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes à proximité.

Ainsi, dans la région, 39% des forêts sont contenus dans une aire urbaine\* et 38% sont situés à moins de 10 km d'une aire urbaine\*. Si l'on rajoute les communes multipolarisées, 53% de la forêt régionale sont influencés par ces périmètres urbains, soit 824 800 ha.

\* aire de plus de 20 000 habitants

## FORÊTS DANS LES GRANDES AIRES URBAINES (SUPÉRIEURES À 20 000 HAB)



\* aire urbaine de plus de 20 000 habitants

Sources : INSEE 2016 - BD Forêt v2 - Communes forestières 2016

39% des forêts sont dans une aire urbaine de plus de 20 000 habitants

38% des forêts sont à moins de 10 km d'une aire urbaine\*

## INTERFACE FORÊT/HABITATION



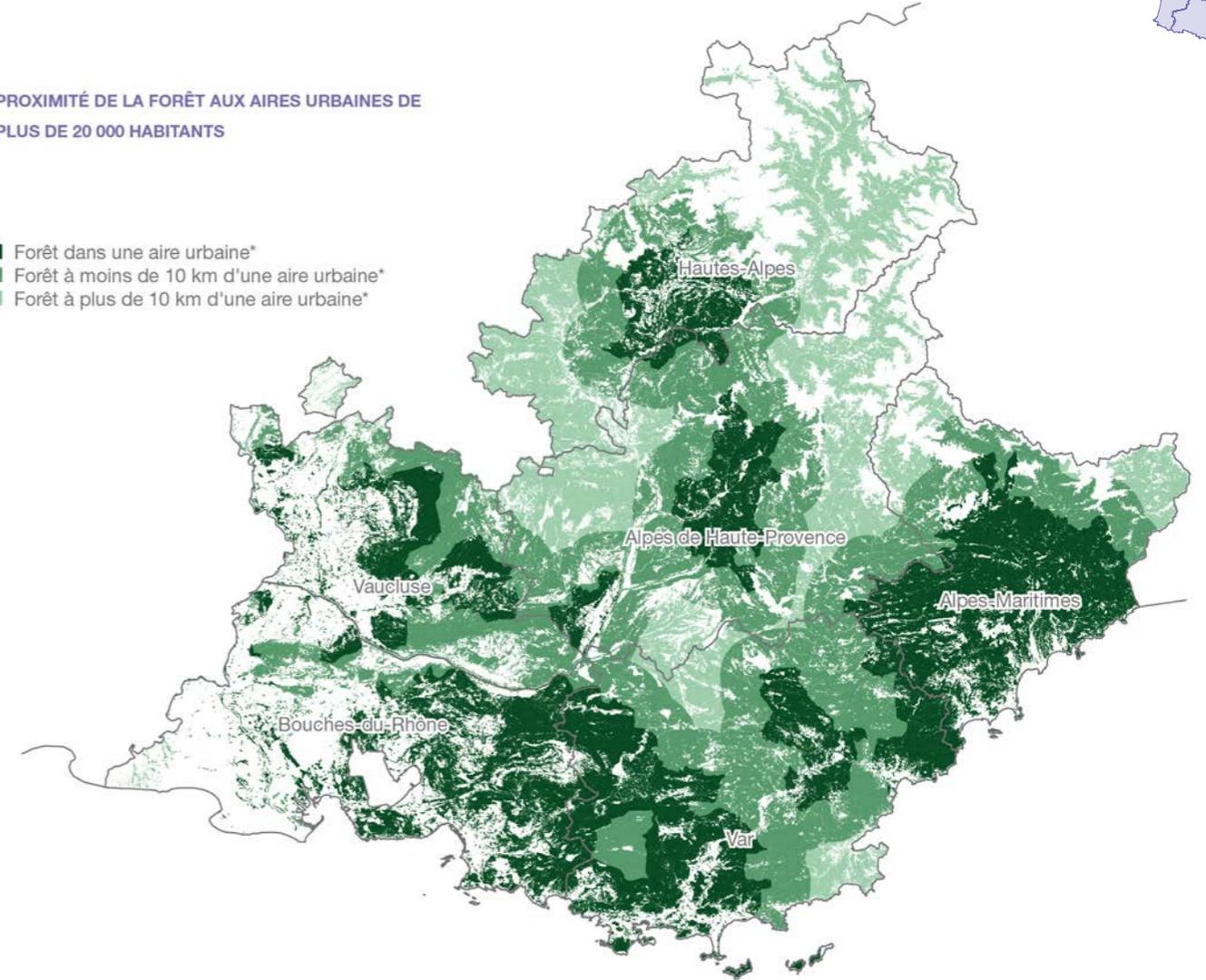
Source : BD ORTHO © - © IGN PFAR 2000

## LES FORÊTS SOUS INFLUENCE DE GRANDES AIRES URBAINES



### PROXIMITÉ DE LA FORÊT AUX AIRES URBAINES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS

- Forêt dans une aire urbaine\*
- Forêt à moins de 10 km d'une aire urbaine\*
- Forêt à plus de 10 km d'une aire urbaine\*



\* aire urbaine de plus de 20 000 habitants



Sources : BD Carto©- © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN BD Forêt v2, INSEE 2017

# 1.7 Biodiversité et protection de la forêt

↘  
**35%**  
de forêts dans une zone de protection contractuelle

↘  
**1**  
million d'hectares de forêts dans des ZNIEFF

## La forêt, un espace protégé

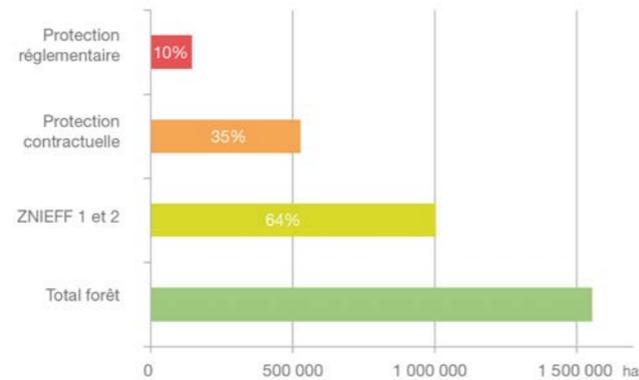
La forêt régionale fait l'objet de différentes protections. Des zonages réglementaires et/ou contractuels ont pour but d'encadrer les actes de gestion (coupes, travaux) et de préserver la biodiversité.

Ainsi, dans la région, 10% des forêts sont compris dans des périmètres de protection réglementaire (zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserves de biosphère, Arrêtés de Biotope, Sites classés). La réglementation spécifique restreint les travaux forestiers, qui doivent faire l'objet de demandes d'autorisations. En 2017, le massif de l'Arbois est devenu un site classé.

35% de la forêt régionale sont situés dans un zonage contractuel, à l'initiative des collectivités (sites Natura 2000, Aires optimales d'adhésion à un Parc National, ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)). Ils représentent une surface de 562 240 ha.

Enfin, les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) recouvrent 64% des forêts, soit environ 1 million d'ha. Elles permettent d'identifier des secteurs présentant un fort intérêt biologique ou écologique, ainsi qu'un bon état de conservation.

## ↘ PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN FORÊT



Sources : DREAL PACA 2016 -BD Forêt v2

## ↘ BIODIVERSITÉ



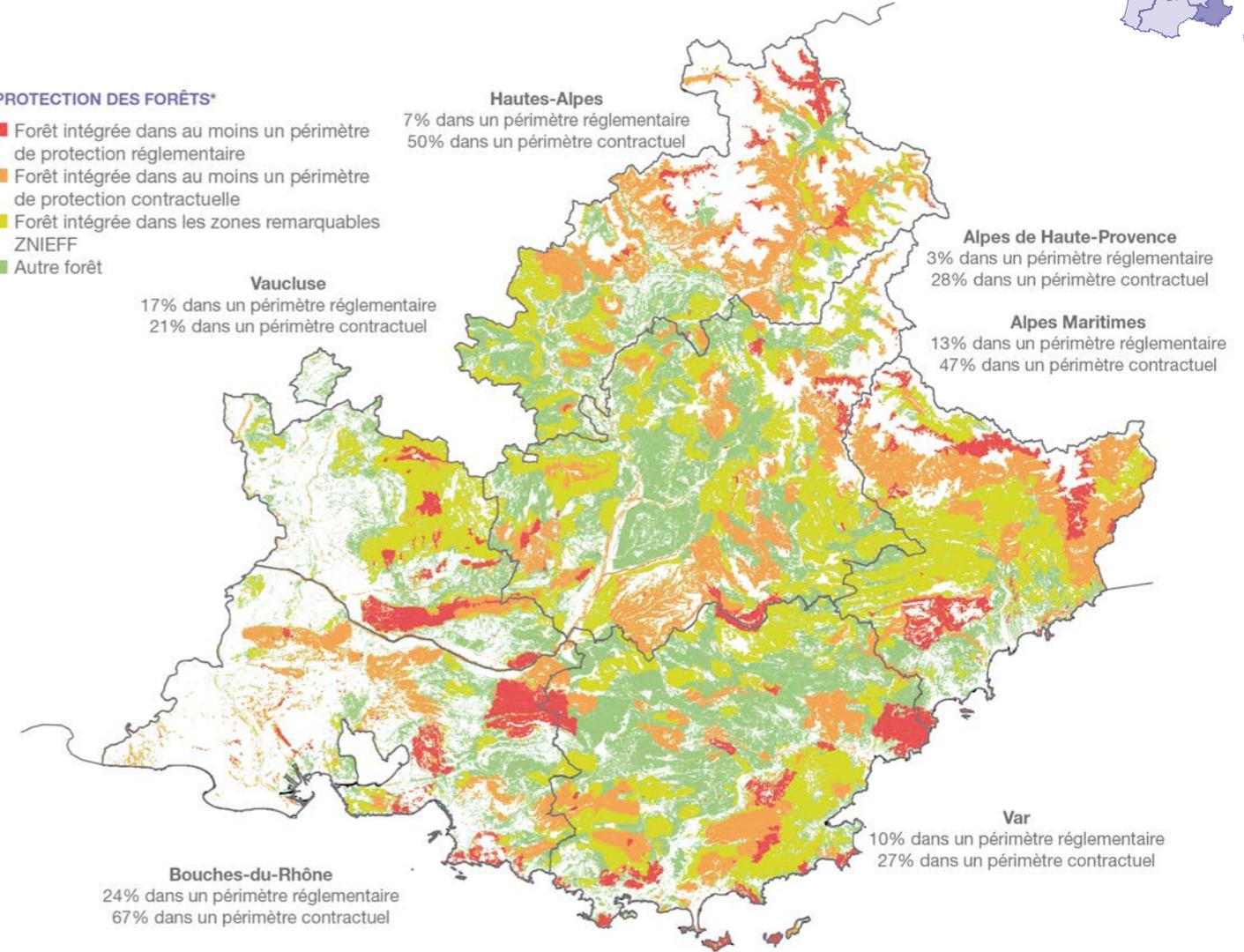
Source : Communes forestières

## ↘ LA FORÊT AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



### PROTECTION DES FORÊTS\*

- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection réglementaire
- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection contractuelle
- Forêt intégrée dans les zones remarquables ZNIEFF
- Autre forêt



\* Lorsque des périmètres de protection se superposent, seul celui appartenant au plus haut niveau de protection est représenté sur la carte.



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
DREAL PACA 2016 - BD Forêt v2

# 1.8 Risques en forêt

613 départs de feux de forêt en 2016

54% des feux d'origine involontaire ou accidentelle (origine connue)

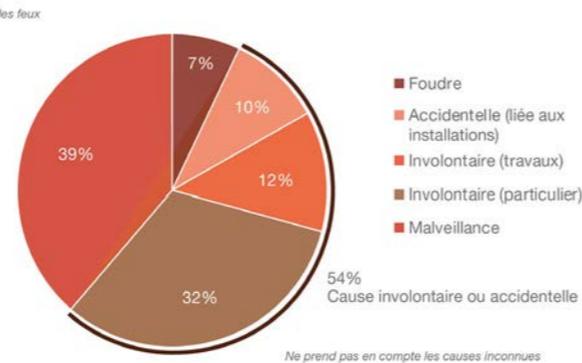
## Une forêt soumise au risque incendie

La forêt méditerranéenne est fortement soumise au risque feu de forêt, avec 97% des communes identifiées par l'Etat comme sensibles en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2016, 613 départs de feu ont été recensés, lesquels ont détruit près de 6 000 ha. L'année 2016 est marquée par une nette hausse des incendies : 200 départs de feu supplémentaires et une augmentation de 88% de la surface de végétation brûlée (+ 5 200 ha) par rapport à 2015.

En 2016, la plupart des feux (dont l'origine est connue) sont de cause involontaire ou accidentelle (54%), 39% sont dus à de la malveillance et 7% d'origine naturelle (foudre).

Le Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt (PPRif) est un outil de prévention spécifique permettant la prise en compte des risques naturels d'incendie dans l'aménagement du territoire. Dans la région, 125 PPRif ont été prescrits par l'Etat, parmi eux 88 sont approuvés (+17% depuis 2015, soit 70% des PPRif approuvés). Les PPRif approuvés sont principalement localisés en zone littorale à forte fréquentation touristique (62%). Plus précisément 46 PPRif sont approuvés dans les Alpes Maritimes, 6 dans le Var et 3 dans les Bouches-du-Rhône.

## ORIGINES CONNUES DES DÉPARTS DE FEU EN 2016



Source : BD Prométhée - Ministère de l'Écologie de Développement Durable et de l'Énergie 01/2016

## ÉVOLUTION RÉGIONALE DES INCENDIES

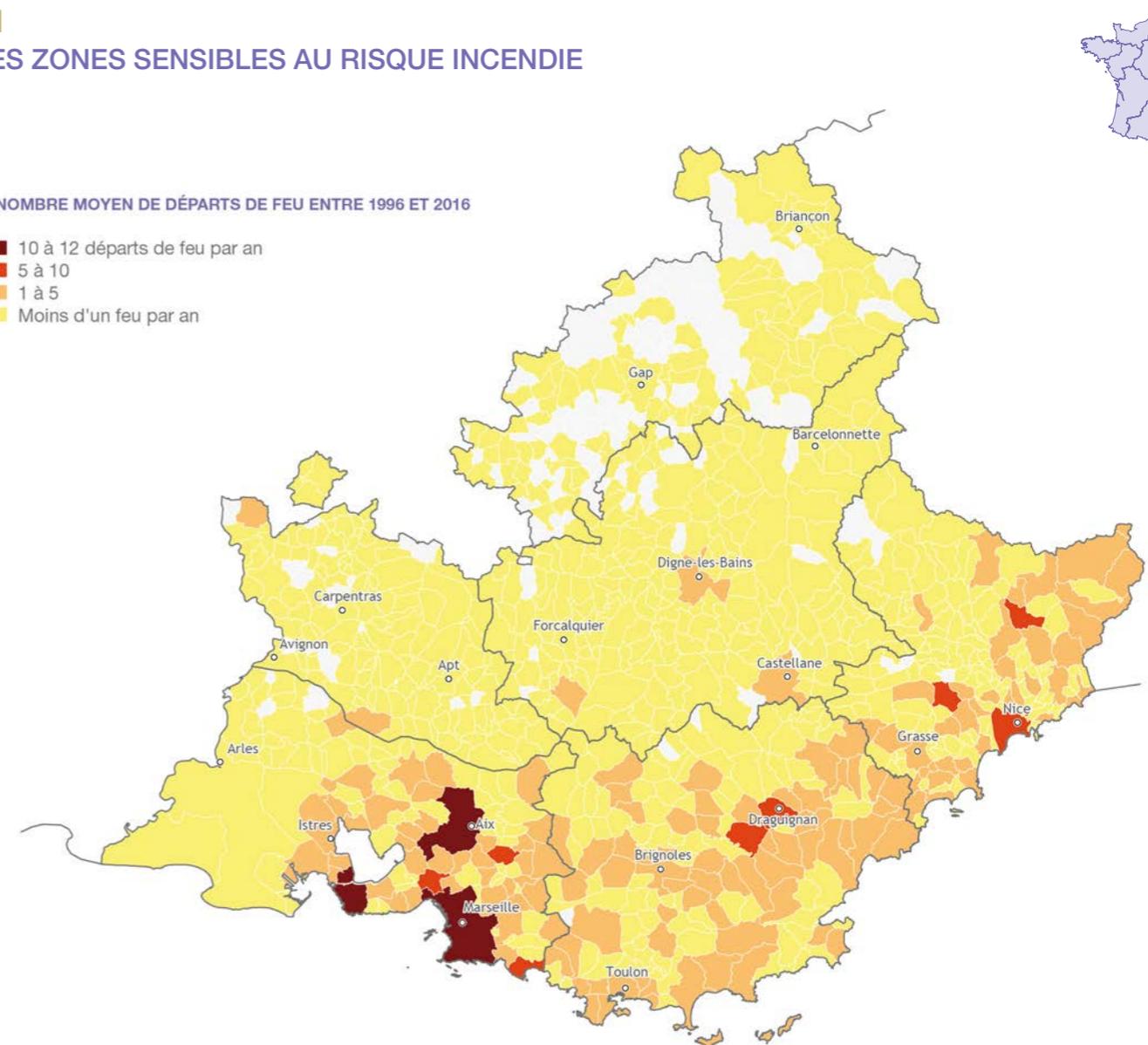


Source : BD Prométhée - Ministère de l'Écologie de Développement Durable et de l'Énergie 1996-2016

## LES ZONES SENSIBLES AU RISQUE INCENDIE

NOMBRE MOYEN DE DÉPARTS DE FEU ENTRE 1996 ET 2016

- 10 à 12 départs de feu par an
- 5 à 10
- 1 à 5
- Moins d'un feu par an



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie 01/2017

# LES THÉMATIQUES



## 2.1 Ressources forestières

116 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied

41% des volumes de bois plutôt faciles à exploiter

### La forêt, un espace productif

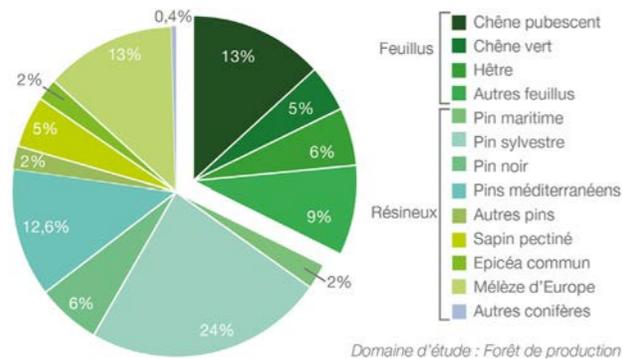
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt de production représente 1 397 000 ha. Ainsi la forêt régionale est composée à 87% de forêt ligneuse exploitable dans des conditions physiques (pente, accessibilité) et/ou réglementaires acceptables. L'IGN évalue le niveau de difficulté pour accéder aux espaces forestiers en fonction de plusieurs critères : pente, desserte, caractéristiques du sol. Suivant cette définition, l'exploitation forestière serait plutôt facile sur 46% des forêts de production, qui concentrent 41% des volumes de bois.

Le volume de bois sur pied est estimé à 116 millions de m<sup>3</sup>, dont 63% en résineux et 32% en feuillus. Le pin sylvestre est la ressource de bois sur pied la plus importante dans la région (27 millions de m<sup>3</sup>, soit 23%). Elle est suivie par le chêne pubescent (15 millions de m<sup>3</sup>, soit 13%) et les pins méditerranéens (15 millions de m<sup>3</sup>, soit 13%).

En France métropolitaine, le volume de bois sur pied s'élève à 2,6 milliards de m<sup>3</sup>, dont 64% de feuillus.

Dans la région, les plantations ont diminué, passant de 2,4 millions de plants en 1989 à 406 000 en 2016.

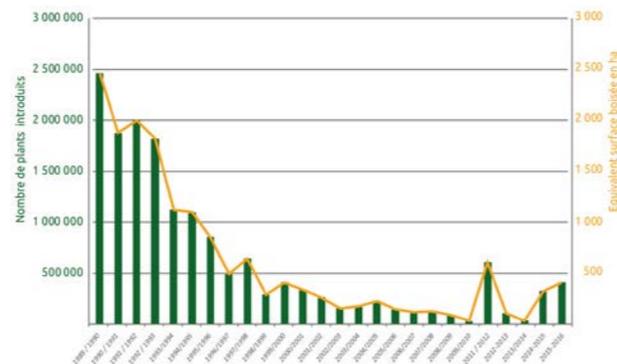
### VOLUME DE BOIS SUR PIED PAR ESSENCE EN FORÊT DE PRODUCTION



Domaine d'étude : Forêt de production

Source : kit PRFB - IGN 2016

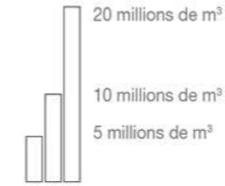
### ÉVOLUTION DES PLANTATIONS



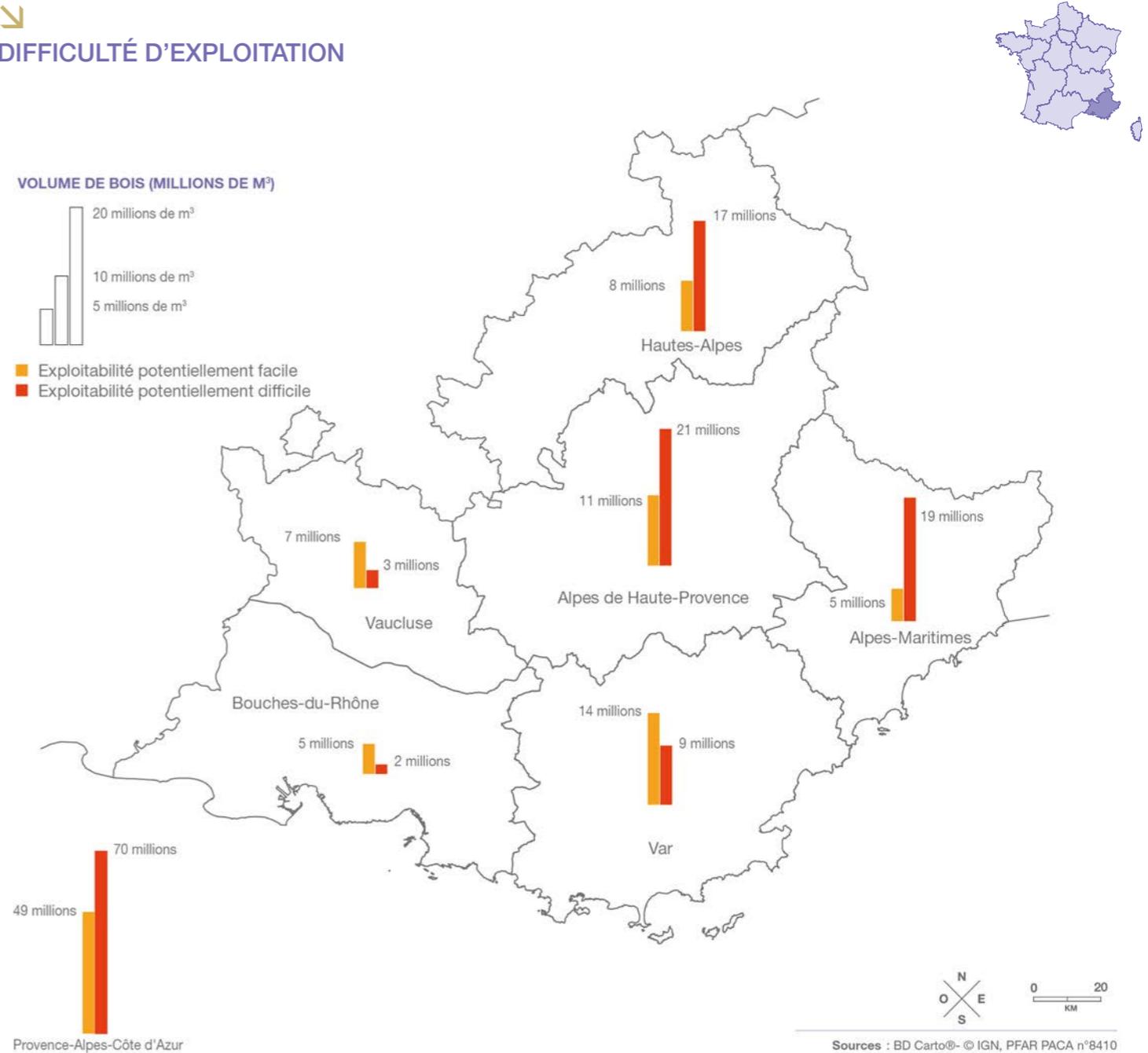
Source : DRAAF PACA 1989-2016

### DIFFICULTÉ D'EXPLOITATION

VOLUME DE BOIS (MILLIONS DE M<sup>3</sup>)



Exploitable potentiellement facile (orange)  
Exploitable potentiellement difficile (rouge)



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 kit PRFB - IGN 2016

## 2.2 Gestion forestière

149  
entreprises  
certifiées  
PEFC

426 170  
ha de forêts  
certifiées PEFC

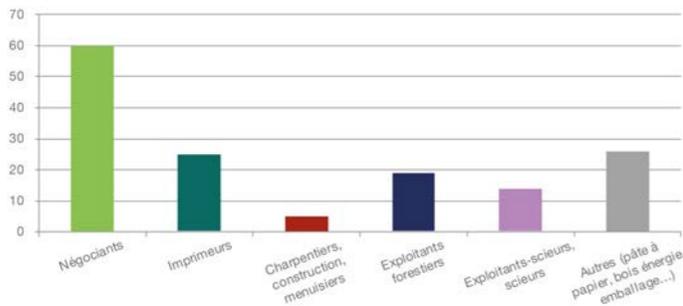
### La gestion durable des forêts

Créée en 1999, la certification PEFC vise à garantir la gestion durable de la forêt. Cette certification est le résultat d'un processus de concertation entre l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, usagers) concernés par la gestion et la valorisation des forêts.

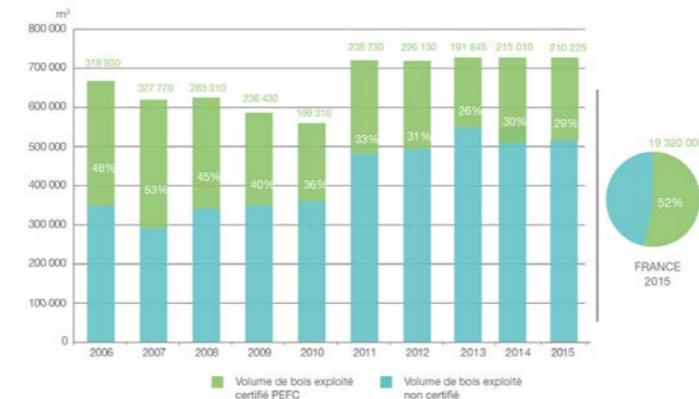
Dans la région, 426 170 hectares de forêts sont certifiés, soit 28% de la forêt régionale. La part de surface certifiée s'élève à 100% pour les forêts domaniales, 44% pour celles des collectivités et 5% pour les forêts privées. Le volume de bois certifié PEFC récolté est de 210 220 m<sup>3</sup> en 2015, soit 30% de la récolte régionale, une part en stagnation depuis 2011.

En 2016, 149 entreprises sont certifiées PEFC dans la région, soit trois de plus qu'en 2015 : les négociants (60 entreprises) et les imprimeurs (25 entreprises) représentent 60% des entreprises certifiées PEFC. Ils se localisent aux abords des grandes agglomérations de la région. Les 26 exploitants forestiers et exploitants-scieurs certifiés PEFC réalisent 50% des volumes de bois exploités dans la région.

### NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC

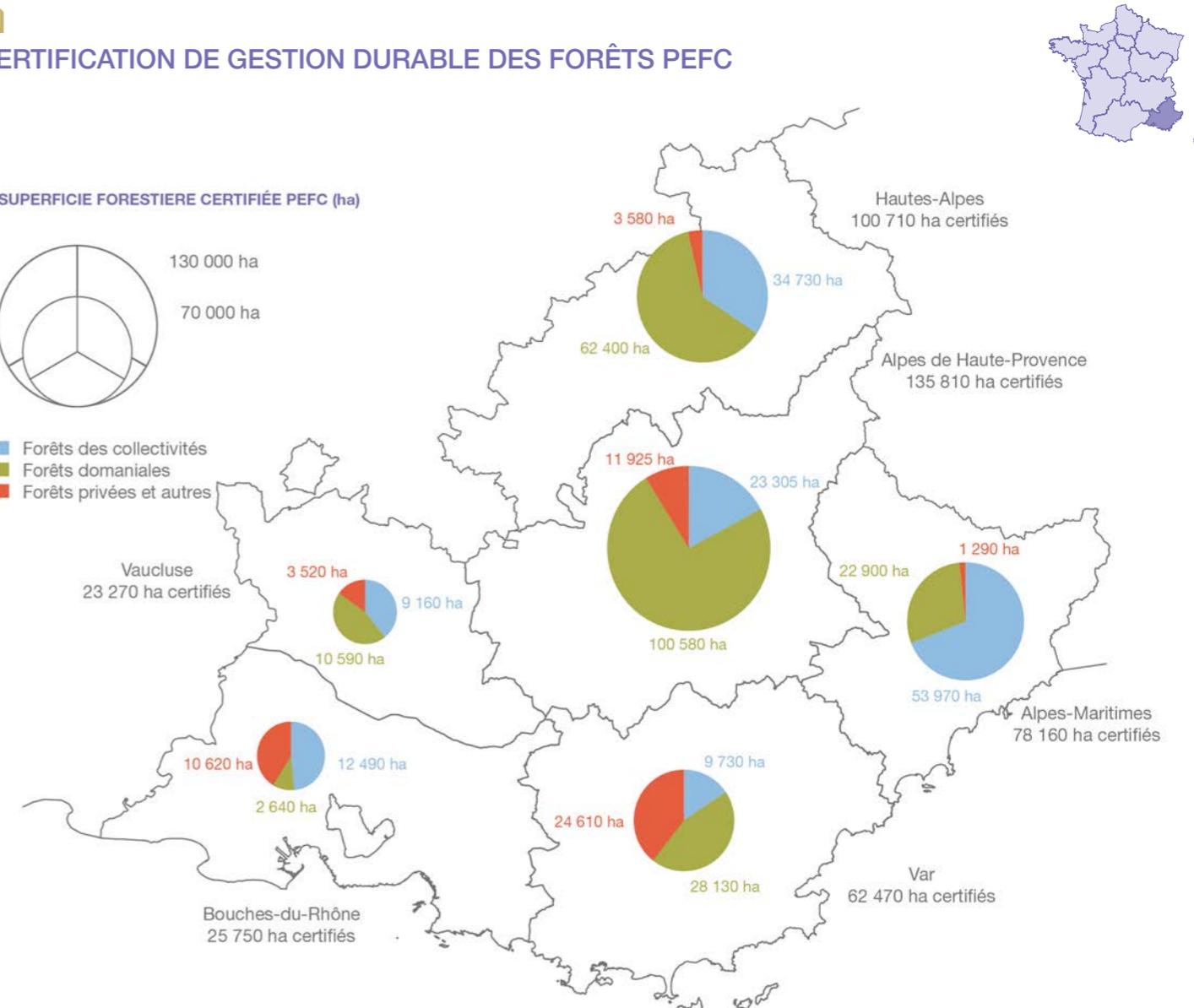
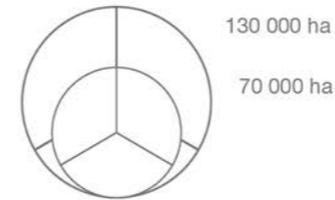


### RÉCOLTE DE BOIS CERTIFIÉS PEFC (m<sup>3</sup>)



### CERTIFICATION DE GESTION DURABLE DES FORÊTS PEFC

SUPERFICIE FORESTIERE CERTIFIÉE PEFC (ha)

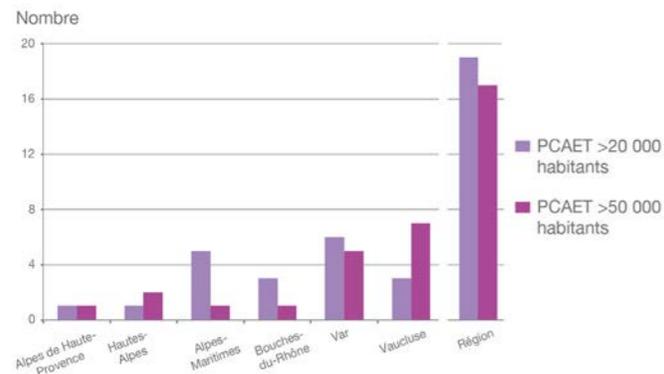


## 2.3 Politiques territoriales

36  
PCAET  
obligatoires

38%  
des émissions  
de CO<sub>2</sub>  
potentiellement  
stockables

### NOMBRE DE PCAET SELON LA POPULATION



Source : DREAL PACA - 2016

### Le plan climat-air-énergie territorial

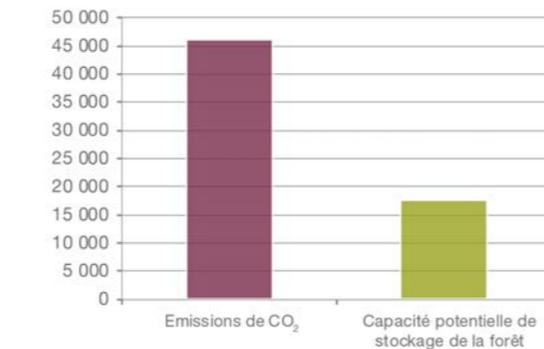
La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a modifié les plans climat énergie territoriaux (PCET), qui deviennent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable stratégique et opérationnel. Il prend en compte différentes problématiques : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. Le PCAET est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est obligatoire pour l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à la date du 31/12/2018, et dès le 31/12/2016 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 PCAET sont dénombrés, auxquels s'ajoutent les PCAET de 2 collectivités volontaires : le Syndicat mixte du Pays d'Arles et le Département de Vaucluse.

La filière forêt-bois est un levier dans l'atténuation du changement climatique avec le stockage de carbone par la forêt, l'utilisation du bois énergie et du matériau bois transformés par la filière. En France, une forêt en pleine croissance peut absorber 11 à 37 tonnes de CO<sub>2</sub> / ha / an (France Bois Forêt). La forêt régionale pourrait stocker 17 500 kt de CO<sub>2</sub> / an, soit 38% des émissions de CO<sub>2</sub> régionales, estimées à 46 000 kT en 2015.

### ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ET CAPACITÉ DE STOCKAGE DE LA FORÊT

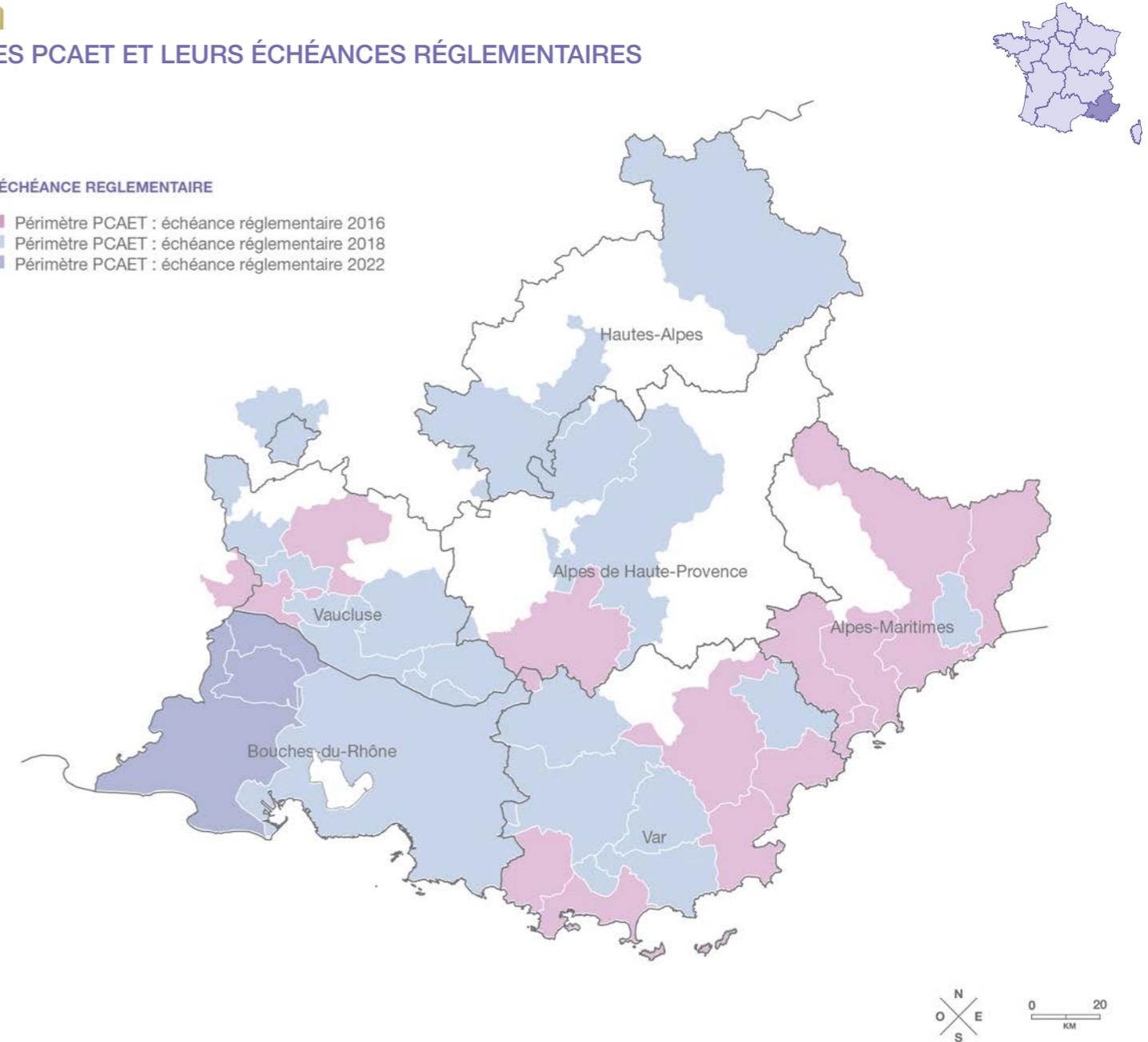


Sources : Air PACA 2015 - IGN campagnes d'inventaires 2011-2015 - France Bois Forêt

### LES PCAET ET LEURS ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

#### ÉCHÉANCE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre PCAET : échéance réglementaire 2016
- Périmètre PCAET : échéance réglementaire 2018
- Périmètre PCAET : échéance réglementaire 2022



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410, DREAL 2016

## 2.4 Valorisation du bois

↘  
**247 960**  
tonnes de produits bois importées

↘  
**56 300**  
tonnes de produits bois exportées

### Le bois dans les échanges commerciaux

Dans la région, 247 960 tonnes de bois et d'objets en bois ont été importés pour une valeur de 168 millions d'euros. Ces importations proviennent principalement du Brésil (34%), de l'Espagne (21%), de l'Allemagne (13%) et d'Italie (6%). Elles sont constituées à 22% de bois bruts non transformés.

En parallèle, 56 300 tonnes de produits bois sont exportés. Elles représentent 31 millions d'euros et s'exportent vers la Chine (33%), l'Italie (24%) et la Belgique (20%). Ces échanges sont à 50% des bois bruts non transformés, l'autre moitié correspondant à des produits bois transformés.

La balance commerciale reste donc déficitaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en France. La situation se dégrade avec une hausse des produits importés (+30 000 tonnes par rapport à 2015) et une baisse des produits bois exportés (-20 000 tonnes par rapport à 2015).

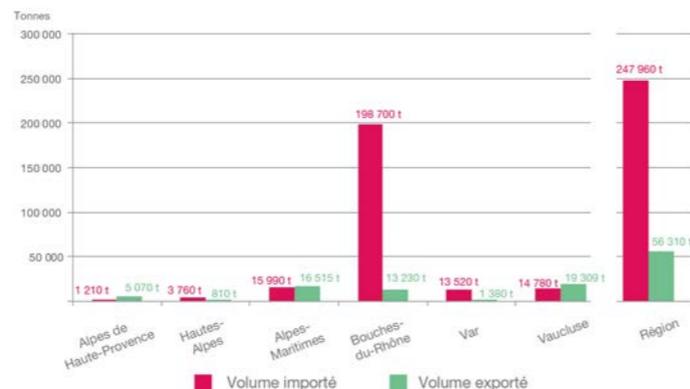
Les Bouches-du-Rhône, avec le Port de Marseille-Fos et les nombreuses entreprises qui y placent leur siège social, est le département qui importe le plus de produits bois (80% des importations de la région).

### ↘ ÉCHANGES DE PRODUITS BOIS (EN VALEUR) PAR TYPE DE PRODUIT



Source : Douanes 2012-2016

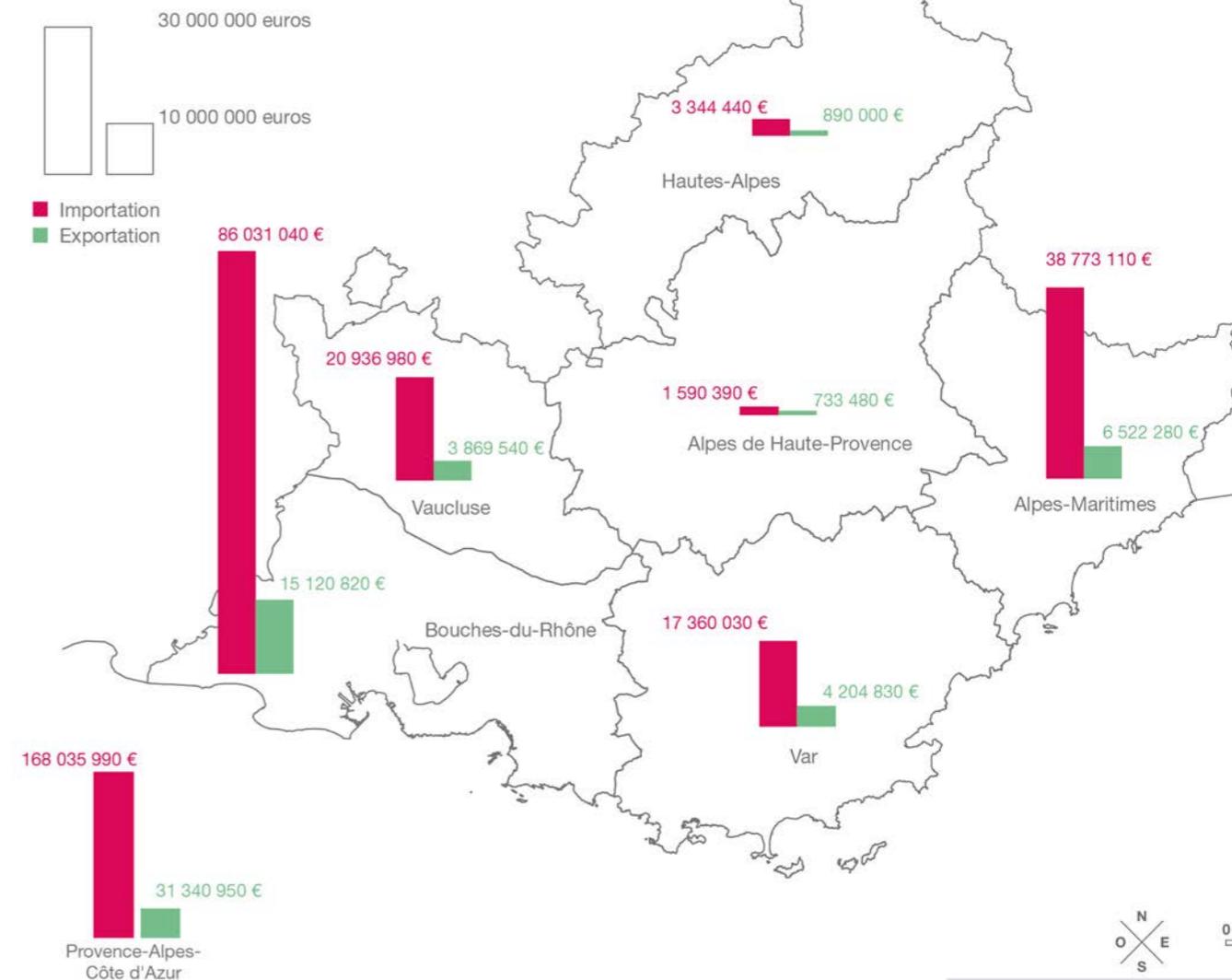
### ↘ ÉCHANGES DE PRODUITS BOIS (EN VOLUME)



Source : Douanes 2016

### ↘ BALANCE COMMERCIALE DES PRODUITS BOIS

FLUX DE BOIS EN 2015 (EN VALEUR)



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 Douanes 2016

## 2.5 Économie du bois

↘  
**23**  
entreprises  
certifiées BOIS  
DES ALPES™

↘  
**15**  
bâtiments  
certifiés BOIS  
DES ALPES™

↘  
**BÂTIMENT EN BOIS DES ALPES™ CERTIFIÉ :  
OBSERVATOIRE DE SAINT-VÉRAN**



Source : AstroQueyras

### La valorisation du bois alpin dans la construction

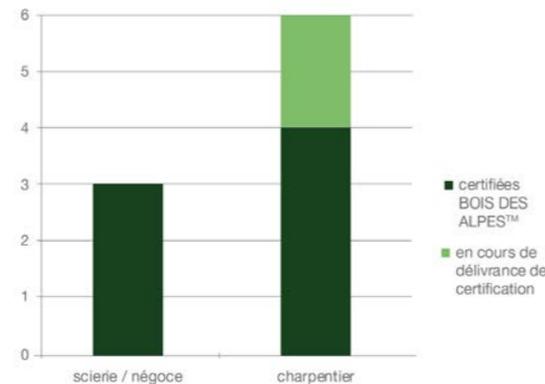
Sur le massif alpin, la forêt couvre 2 millions d'hectares (50% de la superficie du massif alpin), dont plus d'un million en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Schéma Interrégional du Massif Alpin (SIMA), élaboré par le Comité de Massif, définit la stratégie forestière alpine. Celle-ci vise notamment à renforcer la filière bois du massif alpin et à soutenir la construction en bois local en s'appuyant sur la certification BOIS DES ALPES™.

Créée en 2008, l'association Bois des Alpes réunit les différents acteurs de la forêt et de la construction bois. Elle porte cette certification d'origine et de qualité des bois dans l'objectif de développer l'utilisation des bois alpins français.

En 2016, 15 bâtiments ont eu recours à du BOIS DES ALPES™ certifié et 5 sont en cours de chantier en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La majorité d'entre eux est située dans les Hautes-Alpes, mais l'utilisation du bois certifié s'étend progressivement avec de nouveaux chantiers dans les départements plus au sud (Vaucluse, Bouches-du-Rhône). Dans le même temps, 7 entreprises (3 scieries et négoce et 4 charpentiers) sont certifiées BOIS DES ALPES™ et 2 sont en cours de certification.

### ↘ ENTREPRISES CERTIFIÉES ET EN COURS DE CERTIFICATION BOIS DES ALPES™



Source : Bois des Alpes - 31/12/2016

### ↘ LES BÂTIMENTS EN BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES™

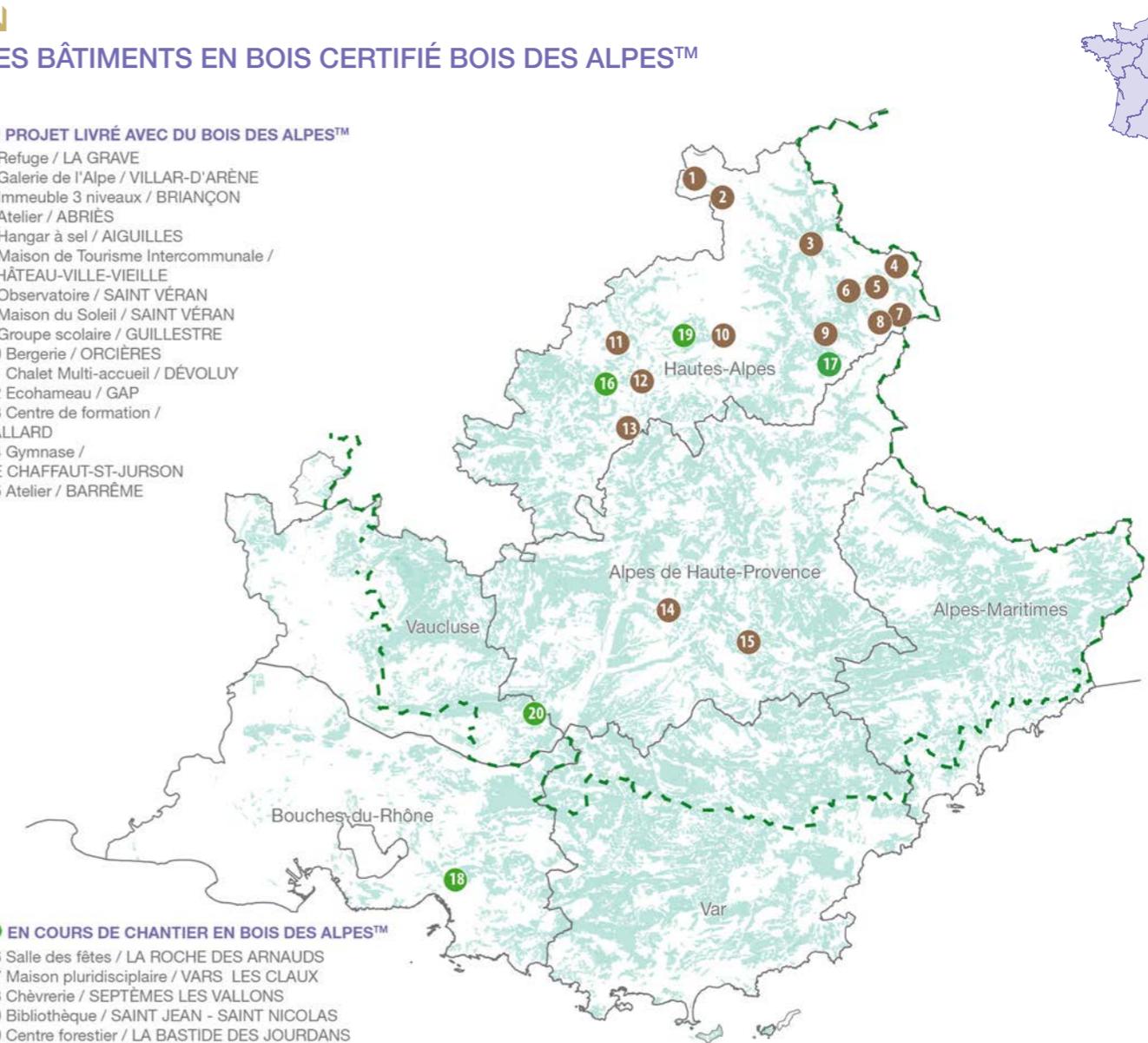
#### ● PROJET LIVRÉ AVEC DU BOIS DES ALPES™

- 1 Refuge / LA GRAVE
- 2 Galerie de l'Alpe / VILLAR-D'ARÈNE
- 3 Immeuble 3 niveaux / BRIANÇON
- 4 Atelier / ABRIÈS
- 5 Hangar à sel / AIGUILLES
- 6 Maison de Tourisme Intercommunale / CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE
- 7 Observatoire / SAINT VÉRAN
- 8 Maison du Soleil / SAINT VÉRAN
- 9 Groupe scolaire / GUILLESTRE
- 10 Bergerie / ORCIÈRES
- 11 Chalet Multi-accueil / DÉVOLUY
- 12 Ecohameau / GAP
- 13 Centre de formation / TALLARD
- 14 Gymnase / LE CHAFFAUT-ST-JURSON
- 15 Atelier / BARRÈME

#### ● EN COURS DE CHANTIER EN BOIS DES ALPES™

- 16 Salle des fêtes / LA ROCHE DES ARNAUDS
- 17 Maison pluridisciplinaire / VARS LES CLAUX
- 18 Chèvrerie / SEPTÈMES LES VALLONS
- 19 Bibliothèque / SAINT JEAN - SAINT NICOLAS
- 20 Centre forestier / LA BASTIDE DES JOURDANS

- ▬ Périmètre de certification de la ressource forestière alpine
- Forêts
- Limites départementales



## 2.6 Accueil du public en forêt

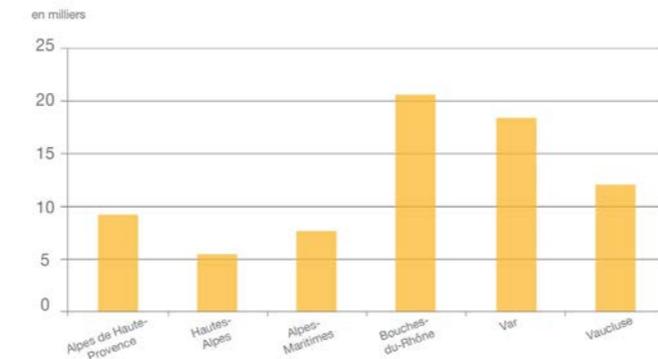
### L'équilibre sylvo-cynégétique

La forêt est un espace multifonctionnel qui a un rôle social important à travers le lieu de loisirs qu'elle offre. La chasse est pratiquée par 73 460 chasseurs en 2016. Elle participe à la régulation des populations de grands animaux (cerfs, chevreuils, mouflons, ...), qui, en grand nombre, peuvent avoir un impact considérable sur les peuplements forestiers (abroussement, frottis, écorçage des arbres, ...) et peuvent entraîner des situations de déséquilibre.

C'est pourquoi l'Etat a mis en place des plans de chasse par département pour contribuer à l'équilibre sylvo-cynégétique. Ceux-ci attribuent pour un territoire donné un quota minimal, et parfois aussi maximal, de spécimens d'une espèce à prélever. Dans la région, les plans de chasse ont fixé le nombre d'attributions (hors parc et enclos) pour les cerfs élaphe, chamois, chevreuils et mouflons à environ 24 700, dont 18 810 ont été réalisées.

En forêt domaniale, l'Office national des forêts (ONF) exploite la chasse dans le cadre de baux pluriannuels. En 2016, le montant de cette location s'éleve à l'échelle régionale à 1 860 000 euros, soit en moyenne 8,2 euros par hectare.

### NOMBRE DE CHASSEURS PAR DÉPARTEMENT

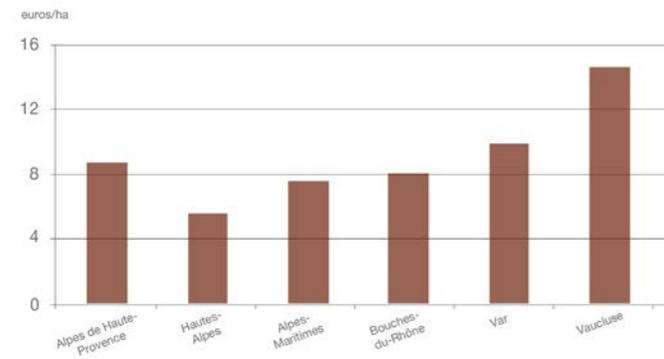


Source : Fédération régionale des chasseurs de PACA - 2016

73 460  
chasseurs

24 700  
attributions  
pour les cerfs  
élaphe, chamois,  
chevreuils et  
mouflons

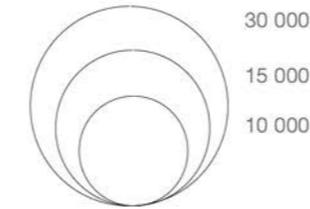
### MONTANT DE LA LOCATION DE CHASSE PAR HA EN FORÊT DOMANIALE



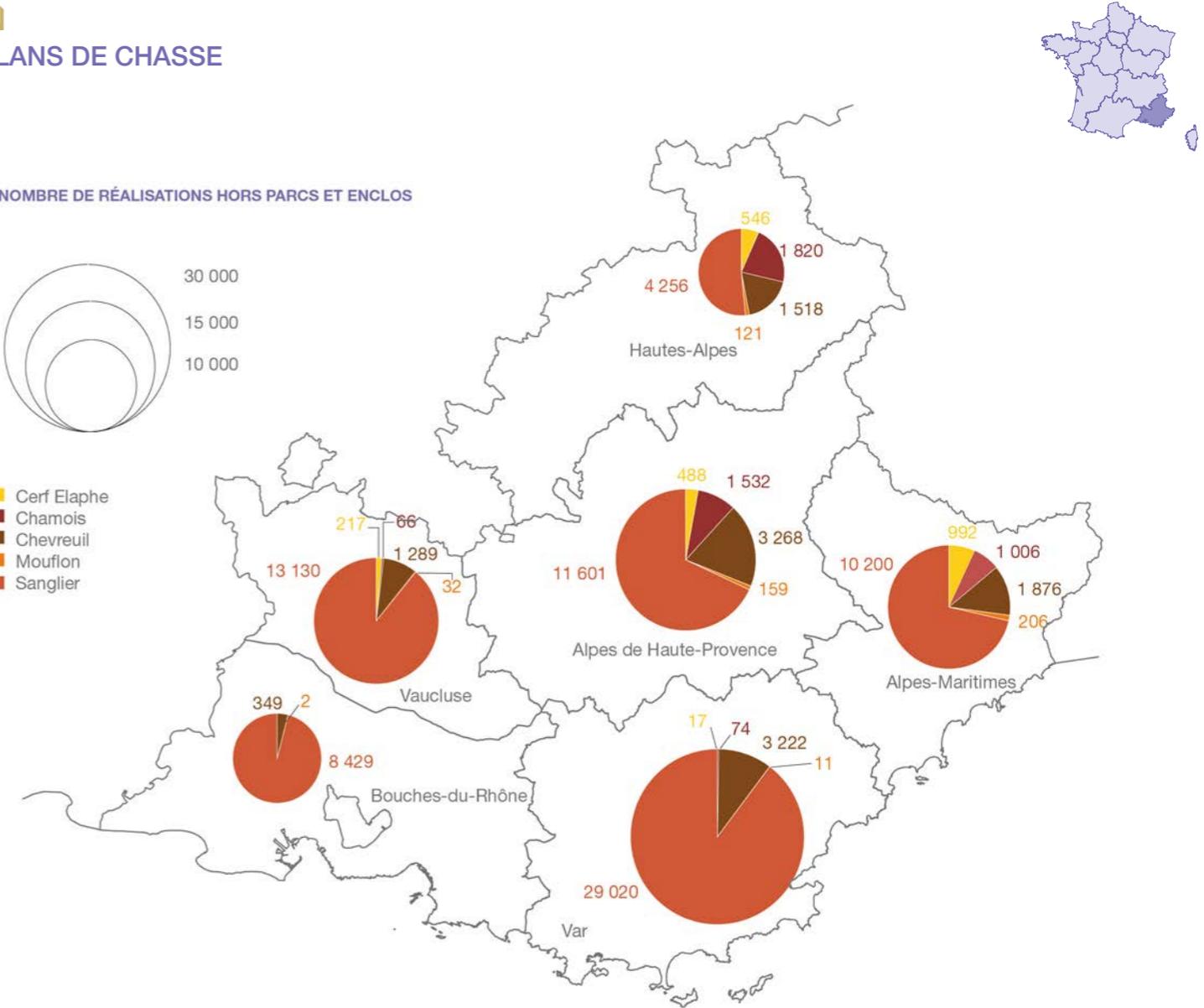
Source : ONF - 2016

### PLANS DE CHASSE

#### NOMBRE DE RÉALISATIONS HORS PARCS ET ENCLOS



- Cerf Elaphe
- Chamois
- Chevreuil
- Mouflon
- Sanglier



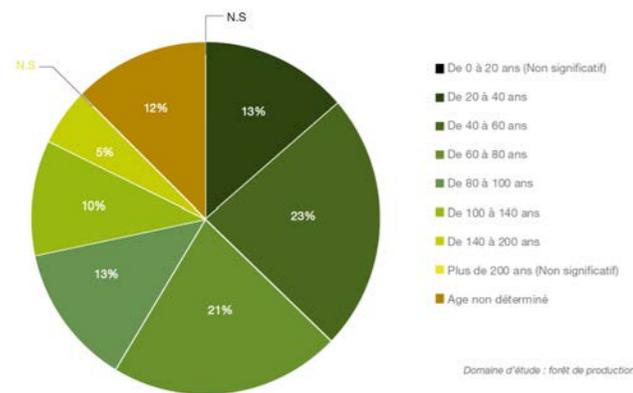
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410, réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC 2016

## 2.7 Biodiversité et protection de la forêt

48% des peuplements sont composés d'au moins deux essences

8,1 millions de m<sup>3</sup> de bois mort sur pied et de chablis

### CLASSES D'ÂGE DES FORÊTS



Sources : IGN Campagnes d'inventaires 2009-2013

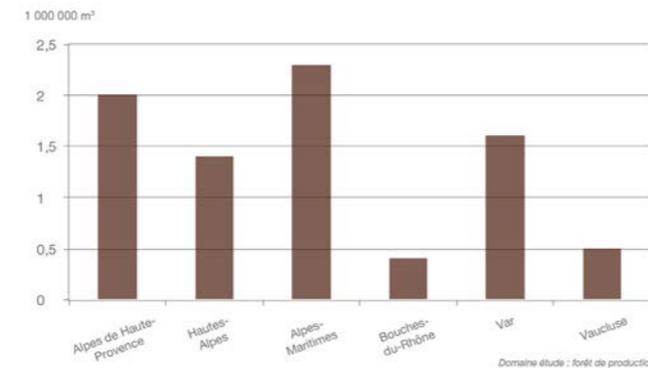
### La biodiversité au sein de la forêt

Avec plus de 60% de forêt intégrés dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), présentant des éléments remarquables du patrimoine naturel, la forêt régionale est reconnue pour héberger une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques. Différents éléments favorisent la biodiversité : la composition de la forêt a par exemple un impact sur la biodiversité. Or, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 52% des peuplements sont composés d'une seule essence (monospécifique), contre 51% à l'échelle nationale.

La présence d'arbres morts favorise également la biodiversité car ils servent d'habitat ou de nourriture pour certaines espèces. Dans la région, on estime à 8,1 millions de m<sup>3</sup> le bois mort sur pied et les chablis, dont 2,8 millions de m<sup>3</sup> de pins sylvestres et 1,1 million de m<sup>3</sup> de chênes pubescents. Ce volume correspond à près de 7% du volume de bois vivant (116 millions). En comparaison, au niveau national, le bois mort sur pied et les chablis représentent 4% du volume de bois vivant. Le bois mort au sol s'élève quant à lui à 14,3 millions de m<sup>3</sup>, soit 10,5 m<sup>3</sup>/ha. Cette répartition dépend également des essences : 28% pour le pin sylvestre, 16% pour les feuillus (autres que chêne pubescent, chêne vert et hêtre) et 13% pour le pin maritime.

Enfin, 5% des peuplements ont plus de 140 ans, soit 68 000 ha de forêt de production.

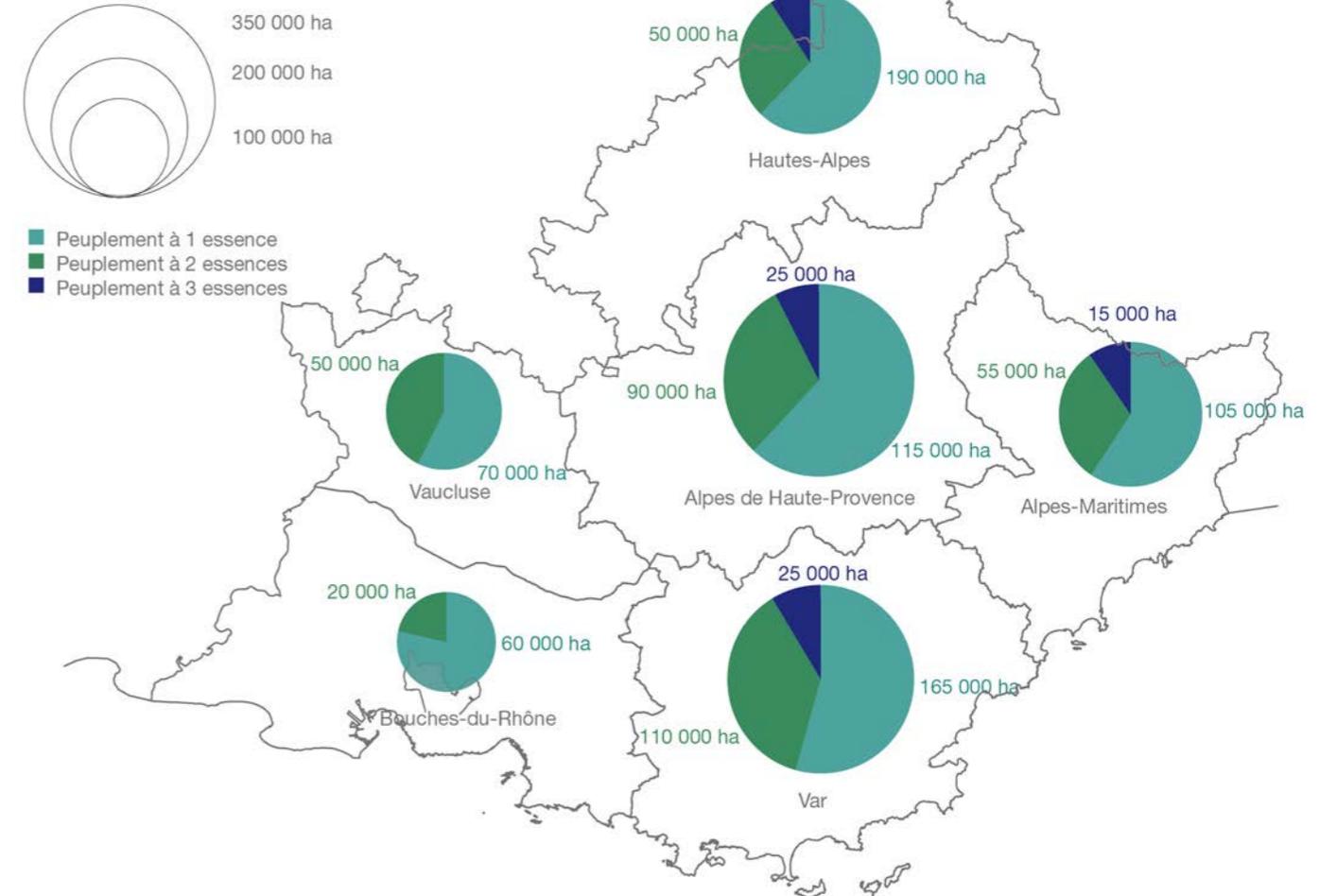
### VOLUME DE BOIS MORT SUR PIED ET CHABLIS



Sources : kit PRFB - IGN 2016

### DIVERSITÉ DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

SUPERFICIE FORESTIÈRE SELON LA DIVERSITÉ DU PEUPEMENT



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410, kit PRFB - IGN 2016

## 2.8 Risques en forêt



**21%**

des pins attaqués par les chenilles processionnaires



**14**

correspondants observateurs

### Les risques phytosanitaires

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les forêts sont soumises aux risques phytosanitaires, dus aux changements brutaux de climat et au développement d'insectes ou champignons nuisibles. Depuis 1989, le Département de la santé des forêts (DSF), au sein de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), est chargé de la surveillance sanitaire des forêts : il surveille, diagnostique les problèmes sylvo-sanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. La région compte 14 correspondants-observateurs.

La chenille processionnaire du pin est un ravageur bien connu qui a des impacts sur la santé humaine et animale en milieu urbain et périurbain, et sur les forêts. L'été 2015 ainsi que les hivers 2015-2016, plus chauds que la normale, ont favorisé le développement larvaire de l'insecte. Les populations de processionnaires du pin dans les peuplements forestiers font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un réseau de 85 placettes dispersées dans la région. 21% des pins sur ces placettes de suivi ont été attaqués par les chenilles processionnaires. Cette attaque a été particulièrement importante dans les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse et les Hautes-Alpes. Les différences constatées entre les départements s'expliquent par la nature des essences présentes : le pin d'Alep (Bouches-du-Rhône, Var) est peu sensible aux chenilles processionnaires, alors que le pin noir (Alpes de Haute-Provence) est très vulnérable.

Les peuplements peuvent également être touchés par des colorations anormales. Ces colorations sont principalement dues à des maladies : le diplocladia sapinea pour le pin noir et le pin sylvestre, les processionnaires de pins pour les pins et la tordeuse grise pour le mélèze.



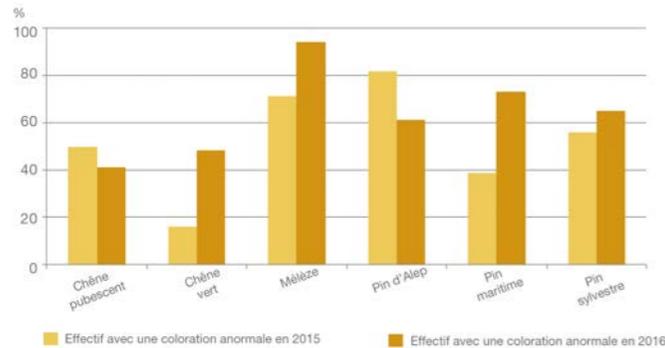
### CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Source : Pierre Girard - DSF - DRAAF PACA



### COLORATION ANORMALE DES ARBRES



Toutes les essences n'ont pas pu être représentées car les effectifs étaient trop faibles et les résultats non significatifs.

Source : DSF - DRAAF PACA 2015 -2016

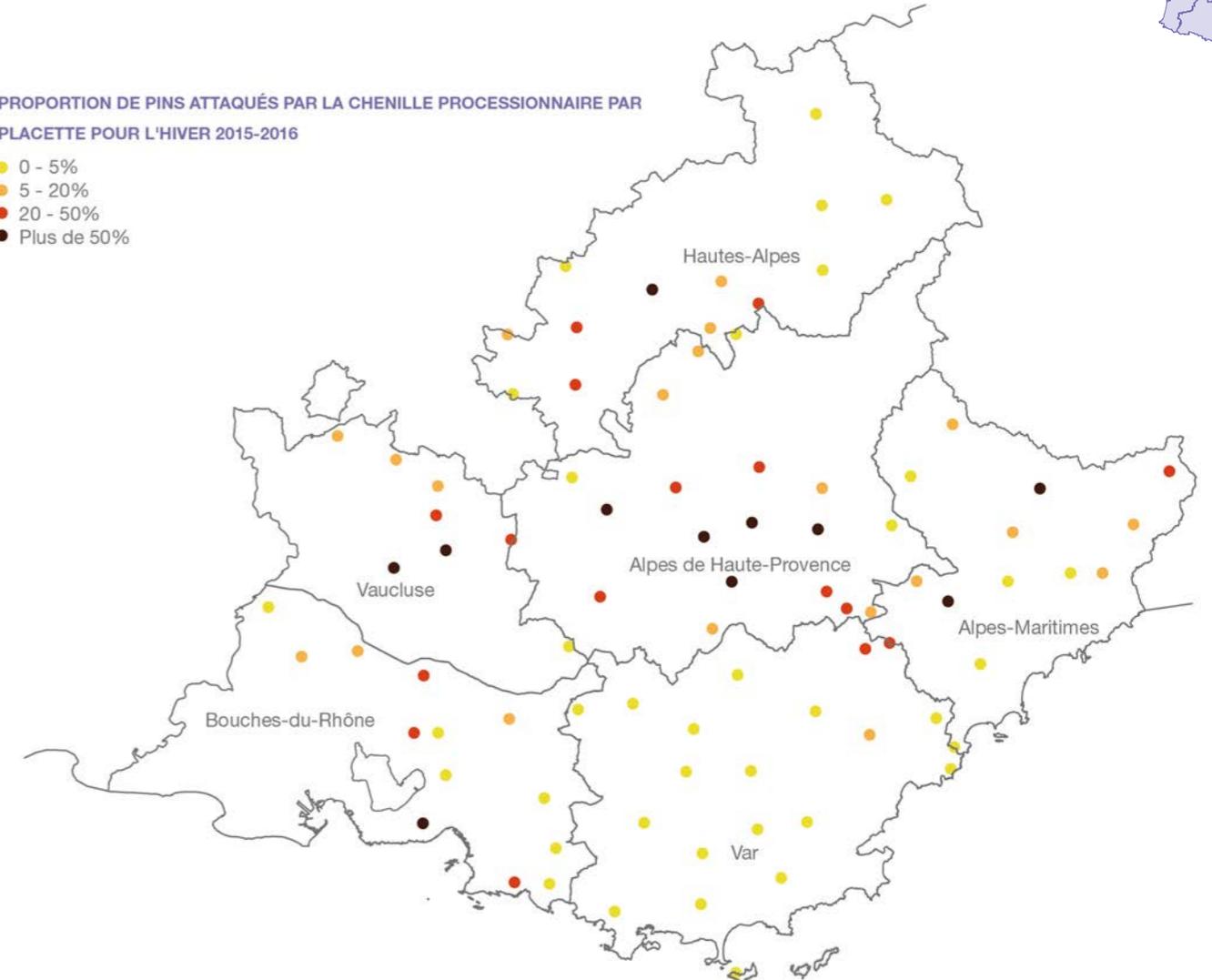


### DEVELOPPEMENT DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



PROPORTION DE PINS ATTAQUÉS PAR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE PAR PLACETTE POUR L'HIVER 2015-2016

- 0 - 5%
- 5 - 20%
- 20 - 50%
- Plus de 50%



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410 DSF - DRAAF PACA 2016

## Retour d'utilisateur

La parole des structures qui sollicitent les ressources de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



### Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a été créé fin 2017, il est ainsi le 8<sup>ème</sup> Parc naturel régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur et le 52<sup>ème</sup> au niveau national. A cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, il occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures et de Port-Cros. Ce parc est composé de 26 communes (58 500 habitants), et couvert à 70% de forêts. Ce territoire comprend des paysages diversifiés, une nature exceptionnelle (219 espèces protégées, 3 sites Natura 2000, hêtraie « relique »), des richesses géologiques et souterraines, un patrimoine culturel et spirituel très présent.

« Depuis 2013, le Syndicat mixte de Préfiguration du PNR de la Sainte-Baume a travaillé à l'élaboration de la Charte du Parc. La première étape de diagnostic a mis en évidence l'importance de la forêt pour le territoire (70% de taux de boisement) ainsi que les enjeux associés. De ce constat est ressortie, de la part des collectivités membres du Syndicat mixte et des acteurs de la filière forêt-bois, la nécessité d'engager une politique territoriale de gestion durable des forêts s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement. Parallèlement à cette réflexion, le lancement de l'appel à projet « Territoires en Action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation » par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014 a constitué un levier pour mener 4 actions de préfiguration visant à établir une stratégie forestière multi-partenaire et à approfondir l'état des lieux de la filière forêt-bois en Sainte-Baume.

Le recours à plusieurs données a donc été nécessaire pour mener à bien ces différentes actions : typologie des peuplements, occupation foncière, zonages de protection, entreprises de la filière forêt-bois, pistes DFCL, indicateurs de gestion durable de la forêt (documents de gestion, certification PEFC)...

La BD Forêt V2\* a été une donnée indispensable pour réaliser notre étude d'évaluation de la ressource forestière mobilisable visant à qualifier et quantifier le bois théoriquement et réellement disponible aujourd'hui et dans les 20 prochaines années. Les informations contenues dans cette base de données nous ont permis de conduire la phase d'inventaire de terrain (établissement d'un plan d'échantillonnage représentatif par type de peuplement), de mieux connaître les peuplements présents sur le territoire, d'estimer leurs volumes et d'anticiper leur croissance.

Nous avons également pu construire un modèle d'accroissement par type de peuplement qui, croisé avec des critères d'interventions sylvicoles définis en concertation avec les membres du Comité technique de la charte forestières de territoire et les enjeux inhérents au territoire de la Sainte-Baume définis dans la Charte du PNR, ont permis d'évaluer les volumes potentiellement mobilisables à 20 ans.»

\* L'acquisition de la BD Forêt V2 a été portée par les Communes forestières dans le cadre de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne, au bénéfice de tous les acteurs forestiers régionaux.

## Retour de contributeur

La parole des structures qui contribuent à la mutualisation des données au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



### Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est un établissement public à caractère administratif. C'est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), lequel est doté d'un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Le CRPF est chargé de promouvoir la gestion durable des forêts privées et de conseiller les propriétaires forestiers privés. Ses techniciens forestiers s'attachent à les rencontrer et à les accompagner de manière personnalisée en fonction de considérations technico-économiques, dans le cadre du Code forestier. Il réalise également des actions de valorisation de la forêt privée en partenariat avec les territoires.

« Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le CRPF a plusieurs missions :

- orienter la gestion des forêts privées : le CRPF définit le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), les orientations et règles techniques qui s'appliquent aux forêts régionales et agréé les documents de gestion durable en fonction de ce cadre légal ;
- conseiller et former : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, il regroupe les propriétaires pour mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mener des projets multifonctionnels en forêt, réaliser des projets de desserte, ...

Dans le cadre de ses missions, le CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur crée des données relatives aux documents de gestion durable en forêt privée. Il fournit ainsi à l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne différentes données agrégées permettant d'analyser la forêt privée régionale, dont :

- les plans simples de gestion (PSG) obligatoires (au-dessus de 25 ha, non d'un seul tenant) ou volontaires (entre 10 et 25 ha) ;
- les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), maintenant avec programme de coupes, pour les propriétés de moins de 25 ha ;
- le règlement type de gestion (RTG) agréé pour la Coopérative Provence Forêt. Le CRPF crée également des données sur les plans de développement de massif (PDM) qui consistent en une approche territoriale et concertée de la gestion multifonctionnelle et durable des forêts privées sur un massif forestier ciblé.

Par ailleurs, le CRPF bénéficie également de données issues de l'Observatoire, notamment sur les chaufferies (localisation, état d'avancement, type de maîtrise d'ouvrage,...).»

## Lexique

### Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'Etat ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

### Biodiversité

Notion recouvrant la pluralité et la variété du monde vivant. Elle se mesure ou s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des gènes et des espèces dans l'espace et le temps, et les interactions entre eux.

### Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

### Chablis

Arbre ou ensemble d'arbres renversés, déracinés ou cassés suite à un accident climatique (vent, neige, givre, etc.).

### Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

### Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

### Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.

## Lexique

### Plan simple de gestion (PSG)

Document simplifié d'aménagement adapté aux forêts privées d'une surface supérieure à 25 ha. Le PSG fixe des objectifs et prescrit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

### Régime forestier

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires, dérogatoires au droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts publiques.

### Règlement type de gestion (RTG)

Document de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Agréé par le CNPF pour les forêts non soumises à un PSG, le RTG définit, pour une ou plusieurs régions naturelles, les règles de conduite à tenir pour chaque grand type de peuplement.

## Notifications

Le cœur de la filière regroupe des entreprises dont l'activité est pleinement liée au bois tandis que les entreprises situées dans le «périmètre partiel» ont une activité partiellement en lien avec la filière.

### Données IGN

Les données IGN sont des résultats statistiques, obtenus à partir de l'observation d'un échantillon du territoire. De ce fait, ils sont fournis avec un intervalle de confiance sous la forme : valeur estimée ± intervalle de confiance. Les chiffres affichés dans la publication sont les valeurs estimées.

### La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt® v2, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Dans le cadre de l'Observatoire, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres d'année en année. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

### Les entreprises régionales

Il est délicat d'estimer le nombre des entreprises régionales travaillant dans la valorisation des forêts et du bois. En effet, sur certains secteurs d'activité, la valorisation du bois n'est qu'une partie de l'activité des entreprises. Depuis plusieurs éditions, nous avons fait le choix de ne pas afficher le secteur de la vente.

Mis en place en 2013, le partenariat entre les Communes forestières, la Région, la DRAAF, Fibois 04-05, Fibois 06-83 et l'INSEE a permis de préciser l'analyse, et de présenter une vision au plus près de la réalité des filières forêt-bois de la région. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, rubrique Documentation > Filière Bois > Études - Rapports.

### Consommation des chaufferies

Afin d'homogénéiser les différents taux d'humidité des plaquettes (forestières et de scierie), les tonnages consommés de plaquettes ont été convertis en tonne de bois vert (50% d'humidité).

### Les échanges commerciaux

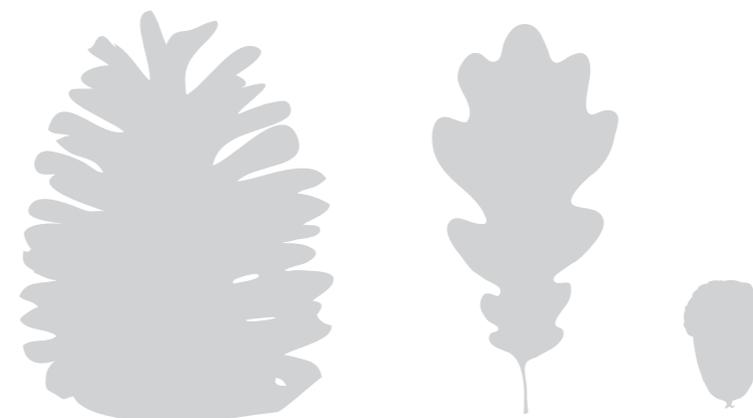
Les données sur les volumes de bois importés et exportés résultent d'une extraction réalisée par les services des douanes. Elles comprennent l'ensemble des éléments en bois (parquets, panneaux et placages, bois sciés et rabotés, emballages en bois), les éléments de menuiserie et de charpente ainsi que le bois brut.

Les données d'importation prennent en compte les marchandises dites "en retour" : les marchandises françaises précédemment exportées et réimportées en l'état.

### Les zonages de protection des forêts

Une erreur antérieure sur le contour de l'aire centrale de la réserve de biosphère Luberon-Lure a été corrigée dans cette édition. Ainsi, la part des surfaces de forêt situées dans le périmètre réglementaire a évolué : passant de 24% à 17% de forêt dans un périmètre réglementaire dans le Vaucluse et passant de 4% à 3% dans les Alpes de Haute-Provence.

Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux ont été soustraits des périmètres de protection contractuelle, ce qui diminue d'autant les surfaces de ces derniers par rapport aux données de 2015. Le nouveau périmètre utilisé est le suivant : sites Natura 2000, Aires optimales d'adhésion à un Parc National, ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux).





Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



Communes forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René  
CD 7 Valabre  
13120 Gardanne  
[www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région  
27 place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire



Observatoire Régional  
de la Biodiversité

